

Rapport annuel 2023

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**



LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

INTRODUCTION	5
1) Exploitation en régie (D101.0)	5
2) Exploitation en délégation de service public (D101.0)	5
3) Exploitation par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller (D101.0)	6
4) Schéma des secteurs	7

Exploitation en régie

Les ressources	10
Schéma de production et de distribution	11
BILAN HYDRAULIQUE	12 à 14
1) Production 2023	12 à 14
DISTRIBUTION ET CONSOMMATION	15 à 17
1) Le réseau	15
2) Travaux d'entretien et réparation en 2023 sur le réseau d'eau	15 à 16
3) Nombre d'abonnés	16
4) Volumes facturés	16
5) Volumes comptabilisés	17
6) Volumes consommés autorisés	17
INDICATEURS DE PERFORMANCE	17 à 19
1) Rendement du réseau de distribution (P 104.3)	17 à 18
2) Tableau des indicateurs	18
3) La performance réseau calculée sur une période de relevé	19
4) L'ILC et rendement Grenelle 2	19
LA QUALITE DE L'EAU	20 à 23
1) Mesures de prévention pour la qualité de la production	20
2) Type de traitement	20
3) Surveillance de la qualité distribuée	20 à 23
INDICATEURS FINANCIERS	24
1) La tarification (D102.0)	24
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	25
1) Les composants d'une facture d'eau d'un ménage de référence (120 m ³ sur l'année)	25

Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	28 à 29
1) Mode de gestion du service	28
- Plan simplifié du réseau d'alimentation en eau potable	29

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE	30 à 32
1) Les ressources	30
2) Les installations de production / traitement	30
3) Les châteaux d'eau et réservoirs	31
4) Les stations de pompage / relevage	31
- Synoptique	32
BILAN HYDRAULIQUE 2023	33 à 34
1) Volumes d'eau brute prélevés (m ³)	33
2) Volumes d'eau potable produits (m ³)	33 à 34
3) Volumes d'eau potable importés et exportés (m ³)	34
4) Volumes mis en distribution sur période de relevé (m ³)	34
5) Volumes consommés autorisés (m ³)	34
DISTRIBUTION ET CONSOMMATION	35 à 36
1) Le réseau	35
2) Travaux d'entretien et de réparation en 2023 sur le réseau d'eau	35
3) Nombre d'abonnés	36
4) Volumes d'eau potable vendus (m ³)	36
INDICATEURS DE PERFORMANCE	36 à 38
1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	36 à 37
2) Tableau des indicateurs	37
3) La performance réseau calculée sur une période de relevé	38
4) L'ILC et rendement Grenelle 2	38
TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)	38 à 41
1) Modalités de tarification	39
2) Facture d'eau type	39 à 40
3) Compte annuel de résultat d'exploitation 2023	41
SERVICE CLIENTS	42
1) Accueil et information	42
2) La relation clients	42
3) Recouvrement (P154.0)	42
QUALITE DE L'EAU	43 à 54
1) Surveillance de la qualité distribuée (P101.1 et 102.1)	43 à 54
COMPTE ADMINISTRATIF 2023	55 à 56
1) La Balance Générale du compte administratif 2023	55
2) La dette	56
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	56
1) Montants financiers	56
PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2024	57

ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	58 à 61
--	----------------

INTRODUCTION



Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services. Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport (Dxxx.x pour les indicateurs descriptifs ou Pxxx.x pour les indicateurs de performance).

Le territoire et la population desservie

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 16 communes, pour une population de 37 388 habitants.

La gestion de l'eau est divisée en 3 secteurs :

1. Exploitation en régie (D101.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2023) est la suivante :

➤ Cernay	11 769 hab.
➤ Steinbach	1 379 hab.
➤ Uffholtz	1 692 hab.
➤ Wattwiller	1 737 hab.

Population totale 16 577 hab.

2. Exploitation en délégation de service public (D101.0)

La délégation de service public a été confiée à SUEZ par délibération du 8 mars 2010 mais les investissements et les projets sont gérés par les services techniques de la CCTC.

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2023) est la suivante :

➤ Bitschwiller-les-Thann	2 039 hab.
➤ Bourbach-le-Bas	568 hab.
➤ Bourbach-le-Haut	424 hab.
➤ Leimbach	947 hab.
➤ Rammersmatt	234 hab.
➤ Roderen	940 hab.
➤ Thann	7 932 hab.
➤ Vieux-Thann	2 873 hab.
➤ Willer-sur-Thur	1 816 hab.

Population totale 17 773 hab.

3. Exploitation par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller (D101.0)

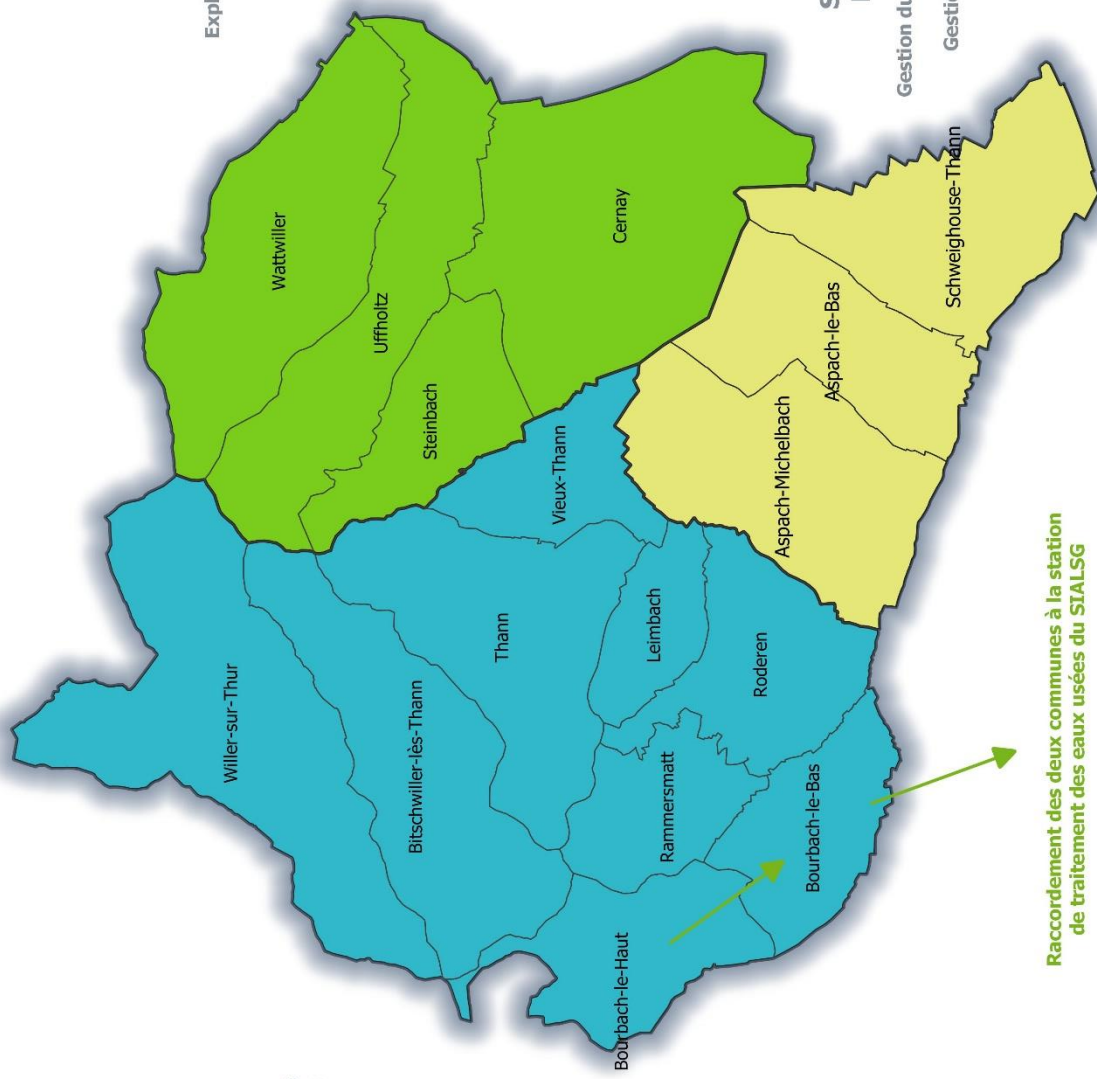
La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2023) est la suivante :

- Aspach-le-Bas 1 328 hab.
- Aspach-Michelbach 1 811 hab.
- Schweighouse-Thann 774 hab.

Population totale	3 913 hab.
--------------------------	-------------------



Communauté de communes de Thann-Cernay : Modes de gestion des réseaux



SECTEUR CERNAY
Exploitation des réseaux AEP et ASS en régie

SECTEUR THANN
Exploitation des réseaux AEP et ASS en DSP confiée à SUEZ EAU FRANCE

SYNDICATS D'AEP ET D'ASSAINISSEMENT
Gestion du réseau AEP par le SIAEP de la Doller
Gestion du réseau ASS par le SMABVD

Raccordement des deux communes à la station de traitement des eaux usées du SIALSG

Réalisation : ©Communauté de Communes Thann-Cernay 01/06/2022
Sources : Fond de plan © IGN et CCTC

Exploitation en régie



Les ressources

Le réseau des 4 communes est interconnecté selon le schéma de la page 11.

CERNAY



La Ville de Cernay est alimentée par 5 puits :

- 3 puits situés rue des Puits à Cernay,
- 1 puits situé rue Sandoz à Cernay,
- 1 puits situé sur le territoire de la commune d'Uffholtz, qui est à l'arrêt depuis le 29 avril 2008, pour des raisons de dépassement de la teneur en BROMACIL.

Une interconnexion Wittelsheim/Cernay/Thann permet un approvisionnement en eau de 1 000 m³/jour maximum pour le secteur de la régie de Cernay et de 3 000 m³/jour maximum pour le secteur exploité en DSP de Thann.

STEINBACH

La commune de Steinbach est uniquement alimentée par l'eau produite à Cernay.

UFFHOLTZ

En 2023, la commune d'Uffholtz a été alimentée pour un quart par les sources communales, le solde étant assuré par l'apport de Cernay.

En raison d'un risque potentiel de pollution bactériologique des sources, un traitement par rayons ultra-violet (UV) assure la qualité d'eau distribuée dans la commune.

WATTWILLER

La commune de Wattwiller comporte deux zones de distribution :

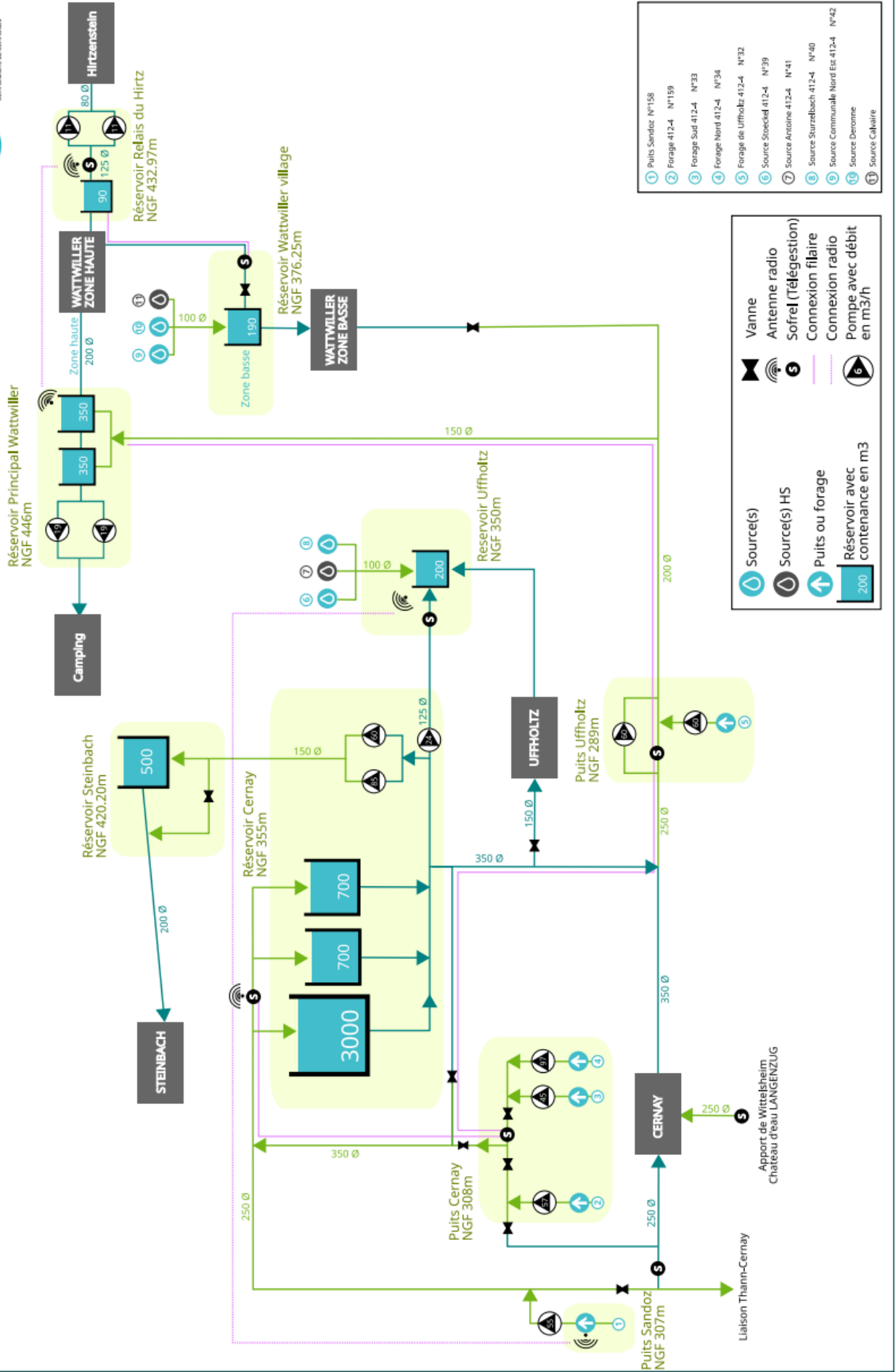
- Le réseau haut est desservi par le réservoir principal qui est alimenté par le réseau de Cernay.
- Le réseau bas est desservi par le réservoir village (bas) alimenté par deux sources (appelées Communale et Deronne), ainsi que par un complément du réservoir principal selon les besoins.

Le réservoir du camping est alimenté directement par le réservoir principal.

Les deux sources (Communale et Deronne) sont traitées bactériologiquement par UV. En 2023, la commune de Wattwiller a été alimentée pour 15% par les sources communales, le solde étant assuré par l'apport de Cernay.



Schéma d'alimentation en eau potable du secteur Cernay



BILAN HYDRAULIQUE

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

1) PRODUCTION 2023

CERNAY

	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Volumes prélevés				
Puits 1	0 m ³	138 418 m ³	182 761 m³	+32,04
Puits 2	451 494 m ³	407 460 m ³	396 433 m³	-2,71
Puits 3	317 487 m ³	243 502 m ³	137 048 m³	-43,72
Puits Sandoz	310 868 m ³	276 653 m ³	304 708 m³	+10,14
Puits Uffholtz/Cernay	0 m ³	0 m ³	0 m³	-
<i>Total volumes prélevés (A)</i>	<i>1 079 849 m³</i>	<i>1 066 033 m³</i>	<i>1 020 950 m³</i>	<i>-4,23</i>
Volumes importés				
Apport de Guewenheim	0 m ³	0 m ³	0 m³	-
Apport de Wittelsheim	174 493 m ³	123 484 m ³	72 369 m³	-41,39
<i>Total volumes importés (B)</i>	<i>174 493 m³</i>	<i>123 484 m³</i>	<i>72 369 m³</i>	<i>-41,39</i>
Volumes exportés				
Exportés vers Steinbach	57 627 m ³	51 132 m ³	58 352 m³	+14,12
Exportés vers Uffholtz	45 384 m ³	41 615 m ³	48 345 m³	+16,17
Exportés vers Wattwiller	86 284 m ³	86 868 m ³	95 980 m³	+10,49
Export vers Thann	288 558 m ³	187 650 m ³	151 441 m³	-19,30
<i>Total volumes exportés (C)</i>	<i>477 853 m³</i>	<i>367 265 m³</i>	<i>354 118 m³</i>	<i>-3,58</i>
TOTAL volumes mis en distribution (A+B-C)	776 489 m³	822 252 m³	739 201 m³	-10,10

STEINBACH

	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Volumes importés				
Apport de Cernay	57 627 m ³	51 132 m ³	58 352 m³	+14,12
TOTAL volumes mis en distribution	57 627 m³	51 132 m³	58 352 m³	+14,12

UFFHOLTZ

	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Volumes prélevés				
Sources	16 266 m ³	19 480 m ³	14 366 m ³	-26,25
Volumes importés				
Apport de Cernay	45 384 m ³	41 615 m ³	48 345 m ³	+16,17
Estimation maillage réseau Cernay	0 m ³	0 m ³	0 m ³	-
<i>Total volumes importés</i>	<i>45 384 m³</i>	<i>41 615 m³</i>	<i>48 345 m³</i>	<i>+16,17</i>
TOTAL volumes mis en distribution	61 650 m³	61 095 m³	62 711 m³	+2,65

WATTWILLER

	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Volumes prélevés				
Source	14 698 m ³	15 085 m ³	15 116 m ³	+0,21
Volumes importés				
Puits Uffholtz/Wattwiller	0 m ³	0 m ³	0 m ³	-
Apport de Cernay	86 284 m ³	86 868 m ³	95 980 m ³	+10,49
TOTAL	100 982 m³	101 953 m³	111 096 m³	+8,97

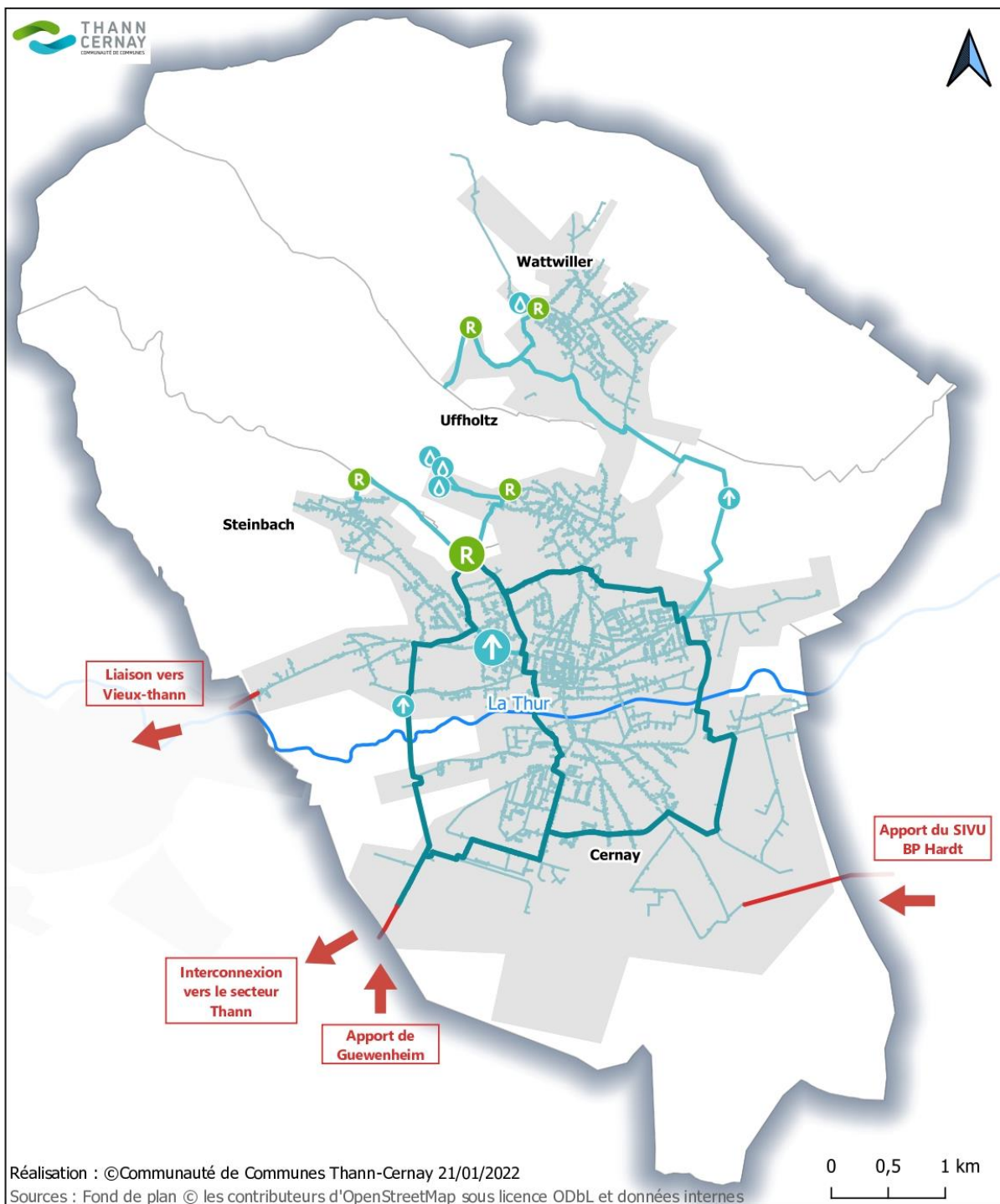
VOLUMES TOTAL MIS EN DISTRIBUTION

PRODUCTION	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Volumes prélevés (A)	1 110 813 m ³	1 100 598 m ³	1 050 432 m ³	-4,56
Volumes importés (B)	174 493 m ³	123 484 m ³	72 369 m ³	-41,39
Volumes exportés (C)	288 558 m ³	187 650 m ³	151 441 m ³	-19,30
TOTAL volumes mis en distribution (A+B-C)	996 748 m³	1 036 432 m³	971 360 m³	-6,28

Commentaire : Les volumes mis en distribution pour l'année 2023 s'établissent à 971 360 m³, soit en moyenne 2 661 m³/j.

Globalement, les volumes prélevés et importés pour l'année 2023 ont diminué de 101 281 m³ et les volumes exportés ont également diminué de 36 209 m³.

Communauté de communes de Thann-Cernay : secteur Cernay
Plan simplifié du réseau d'alimentation en eau potable



Réalisation : ©Communauté de Communes Thann-Cernay 21/01/2022

Sources : Fond de plan © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL et données internes

Captages	Réseaux	Zones
Source	Réseaux de transport et de distribution intra-communaux	Communes concernées
Forage	Réseaux de maillage intercommunaux	Zone urbanisée
Ouvrages	Réseau de transport principal	
Réservoir	Réseau de secours	
Réservoir (4000 m ³)		

DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

1) LE RESEAU

a. Longueur du réseau

Le réseau d'eau potable compte, au 31 décembre 2023, **131,59** kilomètres linéaires de conduites hors branchements.

Il est réparti de la façon suivante entre les communes :

CERNAY	82,35 Km
STEINBACH	12,38 Km
UFFHOLTZ	17,91 Km
WATTWILLER	18,95 Km

b. Extension du réseau en 2023

- CERNAY - Rue Paul Baudry, lotissement « Le Hameau du Piémont II » Ø 100 / 368 ml

c. Les capacités de stockage

Les volumes des réservoirs de la Communauté de Communes sont les suivants :

CERNAY	2 cuves de 700 m ³ + 1 cuve de 3 000 m ³ soit un total de 4 400 m ³
STEINBACH :	1 cuve de 500 m ³
UFFHOLTZ	2 cuves de 100 m ³ , soit 200 m ³
WATTWILLER	2 cuves de 350 m ³ soit 700 m ³ (principal) 2 cuves de 95 m ³ , soit 190 m ³ (réservoir village) 1 cuve de 90 m ³ (réservoir relais)

TOTAL DE STOCKAGE : 6 080 m³



2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION EN 2023 SUR LE RESEAU D'EAU

↳ Renouvellement du réseau en 2023

- CERNAY - Rue de la Douane (1^{ère} tranche) Ø 150 / 560 ml
- STEINBACH - Rue du Silberthal Ø 150 / 77 ml
Ø 100 / 190 ml
- WATTWILLER - Rue de Sultz Ø 150 / 700 ml

Cela représente un taux de renouvellement patrimonial du réseau en 2023 de : 0,61 %

↳ Intervention sur canalisations

	2021	2022	2023
Rupture de conduite principale	10	15	13
Rupture de branchements	8	7	4

↳ Bouches et poteaux d'incendie

	2021	2022	2023
Remplacements complets	6	4	2
Nouvelles installations	2	1	0
Suppressions hydrants et PI	1	1	0
Réparation PI	0	1	1

↳ Robinets-vannes

	2021	2022	2023
Renouvellements de robinets-vannes principaux	13	9	0
Renouvellements de robinets-vannes des branchements	5	45	2

↳ Branchements eau

	2021	2022	2023
Nouveaux branchements	75	48	28
Renouvellements complets	55	39	56
Renouvellements d'ensembles de comptage	61	24	19
Changements de compteurs	237	110	49
Réparation comptage	2	3	15
Individualisation	9	4	3

3) NOMBRE D'ABONNES

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	3 570	3 609	3 685	3 751	3 814	+1,68
STEINBACH	596	608	609	611	613	+0,33
UFFHOLTZ	749	749	755	758	762	+0,53
WATTWILLER	790	791	797	800	805	+0,63
TOTAL	5 705	5 757	5 846	5 920	5 994	+1,25

Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par l'intermédiaire d'un branchement équipé d'un compteur. En 2023, on dénombre 5 994 abonnés.

4) VOLUMES FACTURES

	PARTICULIERS		GRANDS CONSOMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
CERNAY	528 778	518 318	101 152	88 737	629 930	607 055	-3,63
STEINBACH	56 080	54 288	-	-	56 080	54 288	-3,20
UFFHOLTZ	76 489	76 260	4 650	3 775	81 139	80 035	-1,36
WATTWILLER	80 385	76 825	13 028	11 739	93 413	88 564	-5,19
TOTAL	741 732	725 691	118 830	104 251	860 562	829 942	-3,56

Commentaire : Les volumes facturés pour l'année 2023 s'élèvent à 829 942 m³, soit en moyenne 2 274 m³/j. Ils ont diminué de 30 620 m³, soit -3,56 % par rapport à l'année 2022.

5) VOLUMES COMPTABILISES

	PARTICULIERS		GRANDS CONSOMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
CERNAY	531 205	518 836	101 152	88 737	632 357	607 573	-3,92
STEINBACH	56 688	54 288	-	-	56 688	54 288	-4,23
UFFHOLTZ	76 489	76 260	-	3 775	76 489	80 035	+4,64
WATTWILLER	80 385	76 825	13 028	11 739	93 413	88 564	-5,19
TOTAL	738 450	726 209	114 180	104 251	858 947	830 460	-3,32

Commentaire : Les volumes comptabilisés correspondent aux volumes facturés et aux volumes dégrévés. Les volumes comptabilisés pour l'année 2023 s'élèvent à 830 460 m³, soit en moyenne 2 275 m³/j. Ils ont diminué de 28 487 m³, soit -3,32 % par rapport à l'année 2022.

6) VOLUMES CONSOMMES AUTORISES

	TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2022	2023	
CERNAY	637 357	612 573	-3,89
STEINBACH	56 988	54 588	-4,21
UFFHOLTZ	76 989	80 535	+4,61
WATTWILLER	93 913	89 064	-5,16
TOTAL	865 247	836 760	-3,29

Commentaire : Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des volumes comptabilisés et aux volumes de service (nettoyage des réservoirs, purges, essais d'incendie...). Les volumes consommés autorisés pour l'année 2023 s'élèvent à 836 760 m³, soit en moyenne 2 292 m³/j. Ils ont diminué de 28 487 m³, soit -3,29 % par rapport à l'année 2022.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Rendement du réseau de distribution

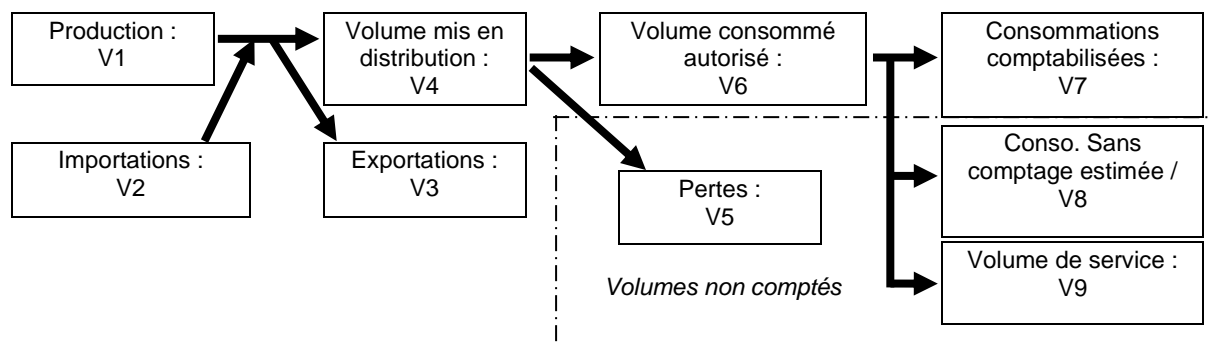
Volume produit (V1)	1 050 432 m ³
Volume importé (V2)	72 369 m ³
Volume exporté (V3)	151 441 m ³
Volume mis en distribution (V4)	971 360 m ³
Pertes (V5)	134 600 m ³
Volume consommé autorisé (V6)	836 760 m ³
Volume comptabilisé (V7)	830 460 m ³
Volume consommateurs sans comptage (V8)	1 800 m ³
Volume de service de réseau (V9)	4 500 m ³

V3 Le rendement du réseau de distribution est de :

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement	85,76 %	87,25 %	86,68 %	86,02 %	88,01 %

V2 Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante : $Rdt = (V6+V3) / (V1+V2)$

V1 Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m³/an) :



2) TABLEAU DES INDICATEURS

Les indicateurs de performance		2023	Unité	Degré de fiabilité
Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 577	Nombre	B
VP.056	Nombre d'abonnements	5 994	Nombre	A
VP.077	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	131,59	Km	A
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,94	€ TTC/m ³	A
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,3	%	A
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	%	A
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,01	%	A
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	111	Points de 0 à 120	A
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,94	m ³ /km/jour	A
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,81	m ³ /km/jour	A
Indicateurs de performance				
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,61	%	A
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la réserve en eau	80	%	B

3) LA PERFORMANCE RESEAU CALCULEE SUR UNE PERIODE DE RELEVÉ (DECRET 2 MAI 2007)

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) – Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)				
Désignation	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	996 748	1 036 432	971 360	-6,28
Volumes comptabilisés (E)	819 232	858 947	830 460	-3,32
Volumes consommés autorisés (H)	825 532	865 247	836 760	-3,29
Pertes en réseau (D-H) = (J)	171 216	171 185	134 600	-21,37
Volumes non comptés (D-E) = (K)	177 516	177 485	140 900	-20,61
Volumes eau potable exportés (C)	288 558	187 650	151 441	-19,3
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	132,739	131,22	131,59	-
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	365	-
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	3,53	3,57	2,80	-21,57
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	3,66	3,71	2,93	-21,02

4) L'ILC ET RENDEMENT GRENELLE 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Désignation	2022	2023
Volumes consommés autorisés (H)	865 247	836 760
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	131,22	131,22
Indice Linéaire de consommation (H+C) / (365 x L)	21,98	20,63
Valeur du terme fixe (N)	65	65
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	69,40	69,13
Rendement de réseau (%) = (H + C) / (A' - A'' + B)	86,02	88,01



LA QUALITE DE L'EAU



1) MESURES DE PREVENTION POUR LA QUALITE DE LA PRODUCTION

Elles ont été prescrites par un arrêté préfectoral le 23 avril 1975 et un arrêté modificatif du 26 octobre 1979, fixant :

- ✓ le périmètre de protection immédiate,
- ✓ le périmètre de protection rapprochée,
- ✓ le périmètre de protection éloignée,

pour les sites suivants :

- ✓ les puits 1, 2 et 3 à Cernay,
- ✓ les 3 sources (Deronne, Calvaire et Communale) de Wattwiller,
- ✓ les 3 sources (Stoeckle, Sturchel et St-Antoine) d'Uffholtz,
- ✓ le puits d'Uffholtz,
- ✓ le puits Sandoz à Cernay.

Un nouvel arrêté préfectoral du 6 octobre 2015 modifie les périmètres de protection pour les puits n° 1, 2 et 3 à Cernay.

2) TYPE DE TRAITEMENT

Traitement par rayons ultra-violet (UV).

- UFFHOLTZ : sortie du réservoir,
- WATTWILLER : entrée des sources dans le réservoir village.

3) SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE

Le laboratoire CAR (agrée par le Ministère de la Santé), en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé de Colmar, a effectué 70 analyses dans les 4 communes en 2023 (55 sur le réseau de distribution et 15 sur la production), réparties comme suit :

- ✓ Cernay, Wattwiller secteur zone haute et Steinbach : 47 analyses réalisées sur le réseau. L'eau produite et distribuée est 100 % conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques.
- ✓ Uffholtz : 11 analyses réalisées sur le réseau. L'eau produite et distribuée est 100 % conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques.
- ✓ Wattwiller secteur zone basse : 12 analyses réalisées sur le réseau. L'eau produite et distribuée est 90 % conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques.



ZONE DE DISTRIBUTION : CERNAY-WATTWILLER ZH-STEINBACH

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (CERNAY, STEINBACH, WATTWILLER), soit 13664 personnes. Le responsable des installations est : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC CERNAY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC CERNAY » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
----------------------	---	--------------------

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **39**
 Conformité : **100 %**
 Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

A	Très bonne qualité
---	--------------------

Nombre de prélèvements : **5**
 Valeur moyenne : **7,98 mg/L**
 Valeur maxi : **8,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

A	Très bonne qualité
---	--------------------

Nombre de prélèvements : **3**
 Conformité : **100 %**
 Nombre de substances recherchées : **189**
 Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

A	Très bonne qualité
---	--------------------

Nombre de prélèvements : **3**
 Valeur moyenne : **0,0569 mg/L**
 Valeur maxi : **0,06 mg/L**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SÉCHERESSE
En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/03/2024

UDI 068001198

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
---------------	------------------

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
 Valeur moyenne : **10,3 °f**
 Valeur maxi : **11,1 °f**

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Eau agressive

Nombre de prélèvements : **3**
 Valeur moyenne : **4**
 Valeur maxi : **4**

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : UFFHOLTZ

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (UFFHOLTZ), soit 1650 personnes. Le responsable des installations est : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC CERNAY ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC CERNAY » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 8,25 mg/L Valeur maxi : 8,9 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 13 °f Valeur maxi : 15,9 °f
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

Édité le 15/03/2024

UDI 068001201

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : WATTWILLER ZONE BASSE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

 Elle fait l'objet d'un traitement.

 Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (WATTWILLER), soit 923 personnes. Le responsable des installations est : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC CERNAY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC CERNAY » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 90 % Valeur maxi : 1 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 6,9 mg/L Valeur maxi : 7,7 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L	


Quelques conseils

ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 11,2 °f Valeur maxi : 13,7 °f
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

Édité le 15/03/2024

UDI 068001202

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

INDICATEURS FINANCIERS

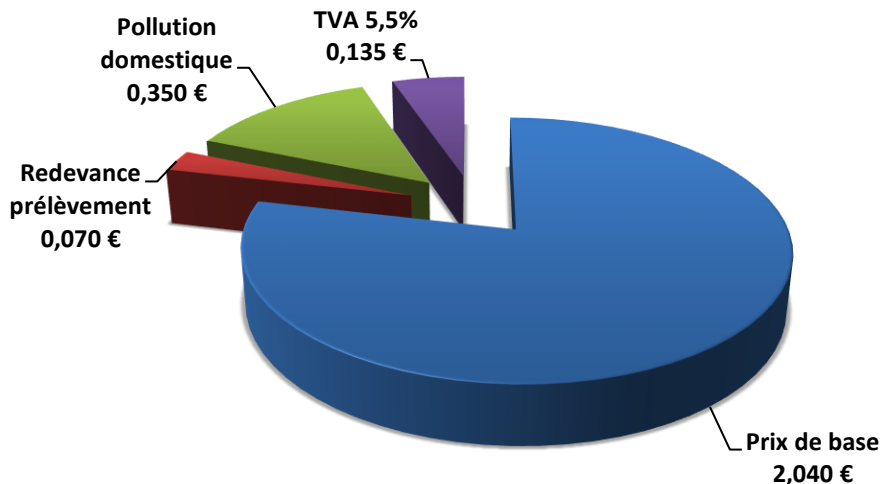
1) LA TARIFICATION (D102.0)

a) Tarif eau hors abonnement

Le service des eaux de la Communauté de Communes est assujéti à la TVA. Son tarif est ventilé de la manière suivante :

EAU	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)	2024
Prix de base	1,640	1,790	2,040	+13,97	2,100
Redevance de prélèvement	0,070	0,070	0,070	-	0,070
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,350	0,350	0,350	-	0,350
TOTAL HT	2,060	2,210	2,460	+11,31	2,520
TVA 5,5%	0,113	0,122	0,135	+10,66	0,139
TOTAL TTC	2,173	2,332	2,595	+11,28	2,659

DECOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU 2023



b) Tarif abonnement

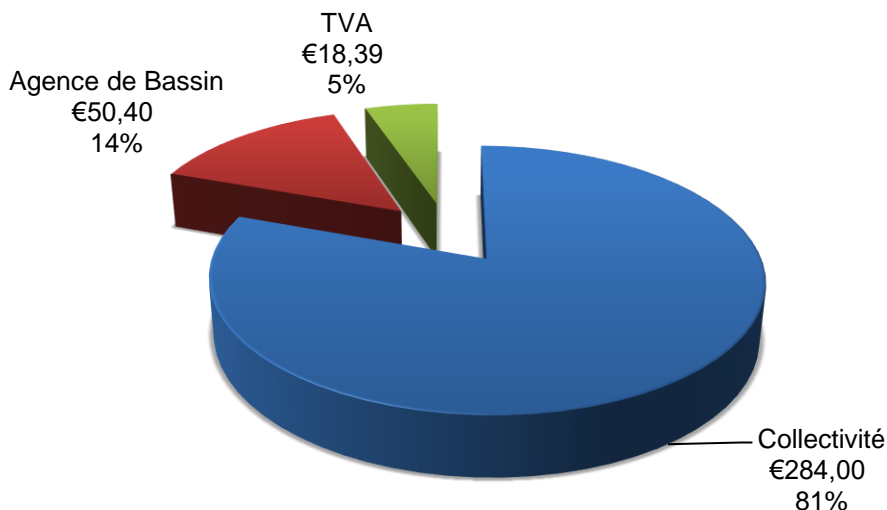
Diamètre du compteur	Tarif annuel (€ HT/an)		Nbre de compteur Abonnés selon le diamètre	
	2023	2024	2023	2024
Diam. 15/20	30,00	32,00	5 732	5 810
Diam.25	50,00	53,00	66	67
Diam.30/32	70,00	74,00	71	72
Diam.40	90,00	96,00	32	32
Diam.50	120,00	128,00	5	5
Diam.60	140,00	149,00	2	2
Diam.80	160,00	170,00	11	11
Diam.100 et +	200,00	213,00	24	25
TOTAL			5 943	6 024

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

1) LES COMPOSANTS D'UNE FACTURE D'EAU D'UN MENAGE DE REFERENCE (120 m³ SUR L'ANNEE)

Cernay - Steinbach - Uffholtz - Wattwiller					
EAU POTABLE	Unitaire Au 1er janvier 2023	Montant	Unitaire Au 1er janvier 2024	Montant	Variation N/N-1 (%)
Part collectivité					
Abonnement (PF)	30,00	30,00	32,00	32,00	+6,67
Part proportionnelle (PP)	2,04	244,80	2,10	252,00	+2,94
Total eau potable hors taxes et redevances		274,80		284,00	+3,35
Part Agence de l'Eau					
Redevance de prélèvement	0,070	8,40	0,070	8,40	-
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,350	42,00	0,350	42,00	-
TVA 5,5 %		17,89		18,39	
TOTAL eau TTC pour 120 m³ (D102.0)		343,09		352,79	+2,83

Répartition facture d'eau de 120 m³ au 1er janvier 2024



Exploitation en délégation de service public



CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage du 01/01/2023 au 31/12/2027
Le contrat d'affermage a été signé avec :

Société SUEZ
11, place Edouard VII
75009 PARIS

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire des 9 communes.

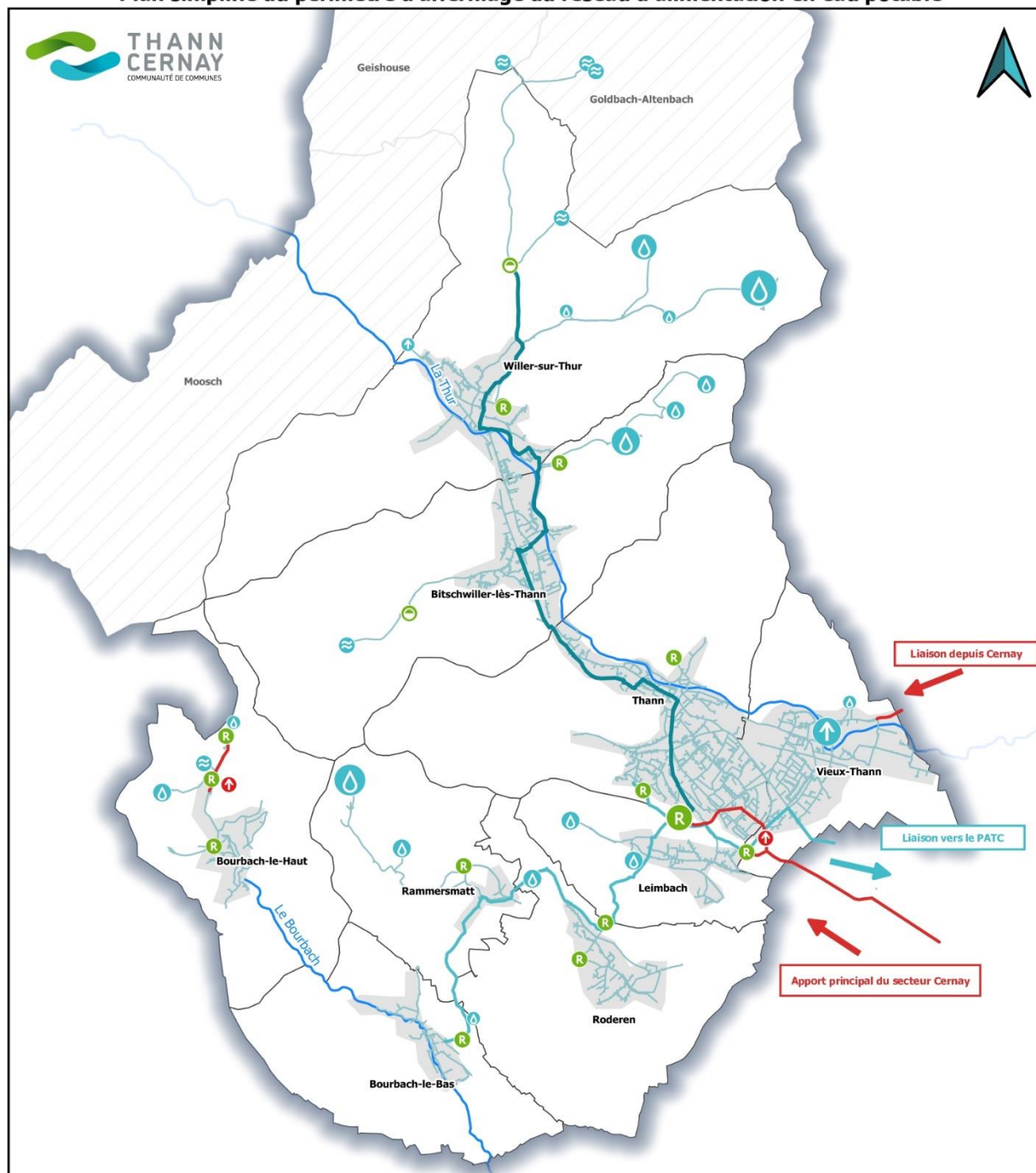
Conventions de vente et d'achat d'eau

Convention n°1 :

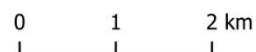
Nom du cocontractant :	SIAEP Vallée de la Doller
Caractéristiques de la convention :	achat d'eau
Date d'effet de la convention :	1988
Durée de la convention :	10 ans avec reconduction par période de 3 ans



Communauté de communes de Thann-Cernay : secteur Thann
Plan simplifié du périmètre d'affermage du réseau d'alimentation en eau potable



Réalisation : ©Communauté de Communes Thann-Cernay 17/02/2022
 Sources : Fond de plan © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL et données internes



Captages

- Pompage de secours
- Source
- Prise en rivière
- Forage

Nombre de captages



Ouvrages

- Filtre à sable
- Réservoir
- Réservoir (+ de 4000m3)

Réseaux

- Réseaux de secours
- Réseaux de transport et de distribution
- Réseaux de maillage intercommunaux
- Réseau de transport principal

Zones

- Communes concernées
- Communes hors CCTC
- Zone urbanisée

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

1) LES RESSOURCES

Commune	Site
BITSCHWILLER-LES-THANN	COLLECTEUR VERS RESERVOIR BITSCHWILLER – C1
BOURBACH-LE-BAS	COLLECTEUR VERS RESERVOIR BOURBACH-LE-BAS – C1
BOURBACH-LE-HAUT	COLLECTEUR VERS RESERVOIR BOURBACH-BUISSONNETS
BOURBACH-LE-HAUT	COLLECTEUR VERS RESERVOIR BOURBACH ZH – C1
GOLDBACH-ALTENBACH	PRISE EN RIVIERE BELCHENRUNTZ 1 (03777X0017)
GOLDBACH-ALTENBACH	PRISE EN RIVIERE BELCHENRUNTZ 2 (03777X0018)
GOLDBACH-ALTENBACH	PRISE EN RIVIERE BELCHENRUNTZ 3 (03777X0019)
LEIMBACH	COLLECTEUR VERS RESERVOIR LEIMBACH ZB – C1
MOOSCH	FORAGE GEHREN
RAMMERSMATT	COLLECTEUR VERS RESERVOIR RAMMERSMATT – C1
RODEREN	COLLECTEUR VERS RESERVOIR RODEREN ZB – C1
VIEUX-THANN	CHAMP CAPTANT DORFMATTEN
VIEUX-THANN	GALERIE DES SOURCES DITE DU KAPPELBRUNNEN
WILLER-SUR-THUR	COLLECTEUR WILLER - C1
WILLER-SUR-THUR	PRISE EN RIVIERE GOLBACHRUNTZ (04123X0018)

2) LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION / TRAITEMENT

Commune	Site	Capacité de production	Unité
BITSCHWILLER-LES-THANN	USINE DE FILTRATION BITSCHWILLER	273	m ³ /j
BOURBACH-LE-HAUT	USINE DE FILTRATION BOURBACH LE HAUT	22	m ³ /j
MOOSCH	POMPAGE GEHREN ALIM WILLER-THUR	480	m ³ /j
WILLER-SUR-THUR	USINE DE FILTRATION WILLER	3 840	m ³ /j

Commentaire : L'usine de filtration de Bitschwiller-lès-Thann est à l'arrêt depuis 2013 en raison du faible débit de production.

3) LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Commune	Site	Volume utile	Unité
BITSCHWILLER-LES-THANN	RESERVOIR BITSCHWILLER (ancien réservoir)	300	m ³
BOURBACH-LE-BAS	RESERVOIR BOURBACH LE BAS	120	m ³
BOURBACH-LE-HAUT	RESERVOIR BOURBACH - BUISSONNET	120	m ³
	RESERVOIR BOURBACH LE HAUT – ZONE BASSE	30	m ³
	RESERVOIR BOURBACH LE HAUT – ZONE HAUTE	250	m ³
LEIMBACH	RESERVOIR LEIMBACH – ZONE HAUTE	330	m ³
RAMMERSMATT	RESERVOIR RAMMERSMATT	300	m ³
RODEREN	RESERVOIR RODEREN – ZONE BASSE	75	m ³
	RESERVOIR RODEREN – ZONE HAUTE	300	m ³
THANN	RESERVOIR THANN - ENGELBOURG	800	m ³
	RESERVOIR THANN - RIEGELSBURG	300	m ³
	RESERVOIR THANN	4 000	m ³
WILLER-SUR-THUR	RESERVOIR WILLER SUR THUR (ancien réservoir)	300	m ³
	RESERVOIR WILLER SUR THUR (nouveau réservoir)	500	m ³

Commentaire : Sur la totalité des sites, le génie civil est à revoir avec une dégradation importante.

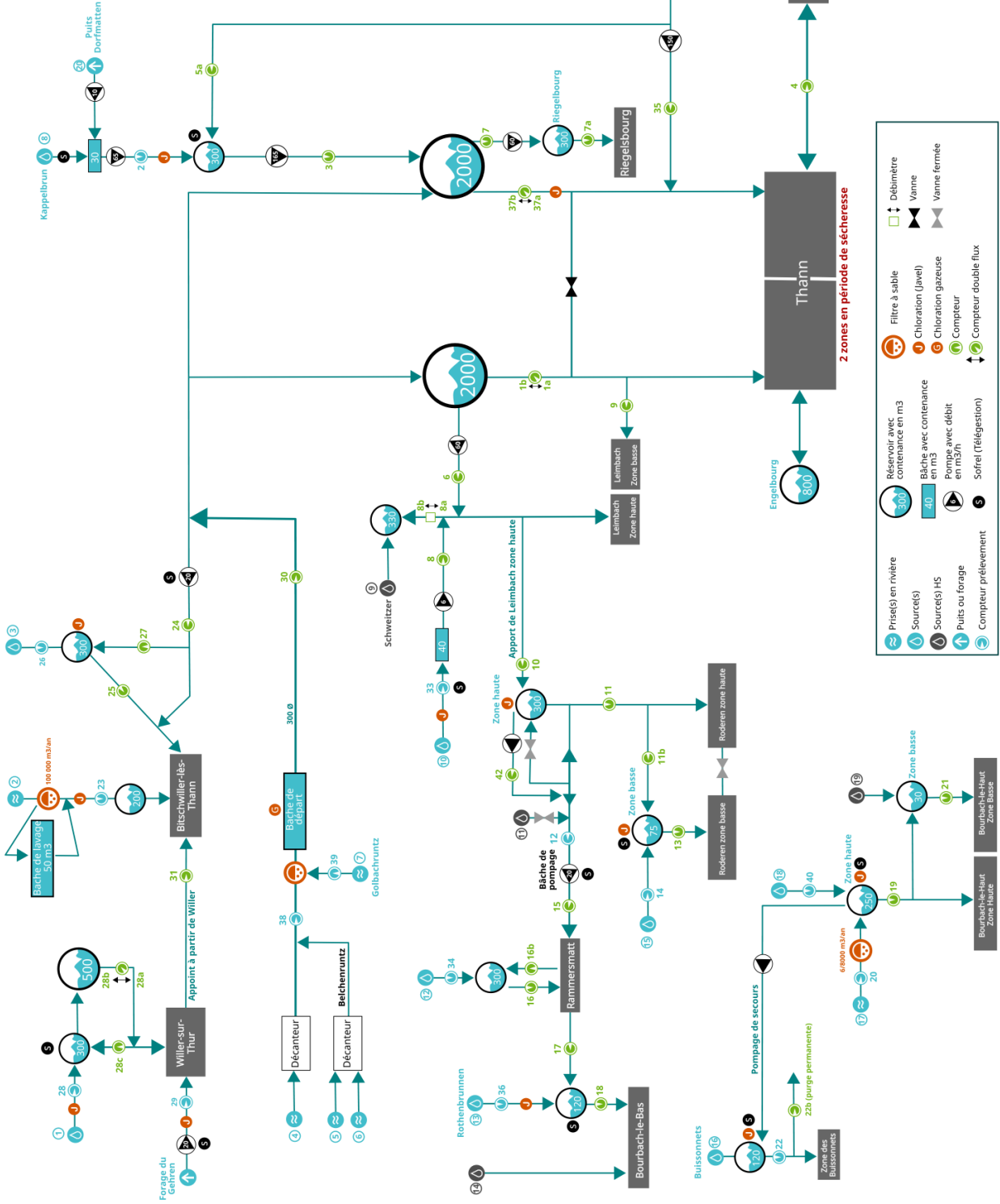
4) LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE

Commune	Site	Débit nominal	Unité
BITSCHWILLER-LES-THANN	SURPRESSEUR BITSCHWILLER	20	m ³ /h
LEIMBACH	USINE DE POMPAGE LEIMBACH	6	m ³ /h
RODEREN	USINE DE POMPAGE RODEREN	15	m ³ /h
THANN	RESERVOIR THANN 4000 m ³	130	m ³ /h
VIEUX-THANN	STATION DE POMPAGE DE VIEUX-THANN 300 m ³	170	m ³ /h
	STATION DE REPRISE DE VIEUX-THANN	150	m ³ /h

Schéma d'alimentation en eau potable du secteur Thann



- 1 Sources :412.3 N°13-14-15-16 412.4 N°27-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39
- 2 Prise en rivière 412.3 N°40
- 3 Sources 412.3 N°41-42-43-44-45-46-47 412.4 N°83-84
- 4 Prise en rivière 377.7 N°17
- 5 Prise en rivière 377.7 N°18
- 6 Prise en rivière 377.7 N°19
- 7 Prise en rivière Goldbachruntz
- 8 Sources 412.4 N°91
- 9 Sources HS 412.3 M°28
- 10 Sources 412.3 N°30-31
- 11 Sources 412.3 N°20-21
- 12 Sources 412.7 N°32-33-34-35-36-37-38-39
- 13 Sources 412.7 N°25
- 14 Sources HS 412.7 M°23-24
- 15 Sources HS 412.7 M°18
- 16 Sources 412.3 N°90
- 17 Prise en rivière 412.3 N°27
- 18 Sources 412.2 N°6-7
- 19 Sources HS 412.3 N°22-23-24
- 20 Puits 412.4 N°7-8-9-10-80



2 zones en période de sécheresse

- Prise(s) en rivière
- Sourc(e)s
- Sourc(e)s HS
- Puits ou forage
- Compteur prélèvement
- Réservoir avec contenance en m3
- Bâche avec contenance en m3
- Pompe avec débit en m3/h
- Sofrel (Télégestion)
- Filtre à sable
- Chloration (Javel)
- Chloration gazeuse
- Compteur
- Compteur double flux
- Débitmètre
- Vanne
- Vanne fermée

BILAN HYDRAULIQUE 2023

1) VOLUMES D'EAU BRUTE PRELEVES (M³)

Commune	Site	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
BITSCHWILLER-LES-THANN	Prise en rivière Bitschwiller - Steinglotz	0	19 242	20 828	+8,2
BOURBACH-LE-BAS	Réservoir Bourbach-le-Bas	0	17 264	23 834	+38,1
BOURBACH-LE-HAUT	Réservoir Buissonnet	0	283	881	+211,3
BOURBACH-LE-HAUT	Réservoir Bourbach-le-Haut – ZH	0	0	18 432	-
BOURBACH-LE-HAUT	Usine de filtration Bourbach-le-Haut	18 512	17 265	-	-100,0
GOLDBACH-ALTENBACH	Prises rivière Belchenruntz 1 (03777X0017)	1 090 281	-	-	-
LEIMBACH	Usine de pompage Leimbach – Route de l'Eglise	0	14 971	21 380	+42,8
MOOSCH	Pompage Gehren alim Willer/Thur	54 068	75 188	57 828	-23,1
RAMMERSMATT	Réservoir Rammersmatt	0	9 030	18 905	+109,4
RODEREN	Réservoir Roderen - ZB	0	1 882	447	-76,2
VIEUX-THANN	Champ captant Dorfmentent	283 706	415 243	391 253	-5,8
WILLER-SUR-THUR	Prise en rivière Goldbachruntz (04123X0018)	63 343	-	-	-
WILLER-SUR-THUR	Réservoir Willer/Thur - AR et NR	0	88 110	96 309	+9,3
WILLER-SUR-THUR	Usine filtration Willer/Thur	0	963 657	1 153 437	+19,7
Total des volumes produits		1 509 910	1 622 135	1 803 534	+11,2

*Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ

2) VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS (M³)

Commune	Site	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
BITSCHWILLER-LES-THANN	Réservoir	0	12 005	11 592	-3,4
BITSCHWILLER-LES-THANN	Surpresseur	0	22 536	40 308	+78,9
BOURBACH-LE-BAS	Réservoir	0	17 162	20 298	+18,3
BOURBACH-LE-HAUT	Réservoir Buissonnet	0	848	881	+3,9
BOURBACH-LE-HAUT	Réservoir ZH	0	0	20 425	-
BOURBACH-LE-HAUT	Usine de filtration	18 512	19 767	-	-100,0
GOLDBACH-ALTENBACH	Prise en rivière Belchenruntz 1	1 149 462	-	-	-
LEIMBACH	Usine de pompage	0	14 970	20 336	35,8
MOOSCH	Pompage Gehren alim Willer/Thur	54 068	75 188	57 828	-23,1
RAMMERSMATT	Réservoir	0	8 591	17 988	+109,4
RODEREN	Réservoir	0	1 880	1 389	-26,1
THANN	Réservoir Riegelsbourg	0	36 895	29 657	-19,6
THANN	Réservoir 4000	0	1 005 984	1 156 273	+14,9
VIEUX-THANN	Champ captant Dorfmentent	283 706	-	-	-
WILLER-SUR-THUR	Prise en rivière Goldbachruntz	66 781	-	-	-
WILLER-SUR-THUR	Réservoir	0	87 080	98 378	+13,0
Total des volumes produits		1 572 529	1 302 906	1 475 353	+13,2

*Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ

Commentaire : Auparavant les volumes prélevés étaient regroupés par grands sous-ensembles pour réduire le nombre de lignes dans les tableaux des volumes prélevés et des volumes produits. A partir de 2022, dans un souci de transparence et d'information, ces volumes sont détaillés par sites de prélèvement et de production.

3) VOLUMES D'EAU POTABLE IMPORTES ET EXPORTES (M³)

Provenance	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
IMPORTES Compteur liaison Guewenheim	291 125	482 855	307 795	-36,3
Total des volumes d'eau potable importés	291 125	482 855		
EXPORTES Compteur interconnexion Vieux-Thann	5 077	6 903	-	-100,0
EXPORTES VEG PAPT au SIAEP Doller – Aspach-le-Haut	5 077	6 903	19 863	+187,7
Total des volumes d'eau potable exportés	10 154	13806	19 863	+43,9

**Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ*

Commentaire : La ligne « Compteur liaison Guewenheim » correspond aux imports cumulés de Cernay et de Guewenheim (SIAEP Doller). La forte augmentation en 2021 et 2022 est en lien avec la pollution de la ressource dite du « GoldbachRuntz ».

4) VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION SUR PERIODE DE RELEVÉ (M³)

Désignation	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A)=(A')-(A'')	1 572 529	1 464 825	1 690 426	+15,4
Dont volumes eau brute prélevés (A')	1 509 910	1 503 376	1 756 226	+16,8
Dont volumes de service production (A'')	-62 619	38 551	65 800	+70,7
Total volumes eau potable importés (B)	291 125	548 139	304 062	-44,5
Total volumes eau potable exportés (C)	5 077	6 903	16 882	+144,6
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 858 577	2 006 061	1 977 606	-1,4

**Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ*

5) VOLUMES CONSOMMES AUTORISES (M³)

Désignation	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E =E' + E'')	1 447 685	1 548 175	1 406 421	-9,2
- dont volumes facturés (E')	1 444 588	1 548 175	1 406 421	-9,2
- dont volumes livrés gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux ...) (E'')	3 097	0	0	-
Volumes consommés sans comptage (F)	14 100	13 485	19 066	+41,4
Volumes de service du réseau (G)	16 651	12 004	18 187	+51,5
Total volumes consommés autorisés (E + F + G) = (H)	1 478 436	1 573 664	1 443 674	-8,3

**Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ*

DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

1) LE RESEAU

a. Longueur du réseau (ml)

Diamètre / Matériau	Fonte	PE	PVC	Autres	Inconnu	Total
>50 mm	83	985	-	-	-	1 068
50-99 mm	27 032	1 671	776	19	-	29 498
100-199 mm	86 337	161	2 372	-	-	88 870
200-299 mm	18 345	-	-	-	-	18 345
300-499 mm	16 430	-	-	-	-	16 430
Total	148 228	2 817	3 148	19	-	154 212

2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION EN 2023 SUR LE RESEAU D'EAU

↳ Renouvellement du réseau en 2023

- VIEUX-THANN - Rue des Bouleaux Ø 300 / 300 ml

↳ Intervention sur le réseau de distribution

Indicateur	Type d'intervention	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Accessoires	Créés	6	8	+33,3
	Renouvelés	7	11	+57,1
	Supprimés	-	1	-
Appareils de fontainerie	Renouvelés	3	3	0,0
	Créés	1	-	-100,0
	Réparés	2	2	0,0
	Supprimés	3	2	-33,3
	Vérifiés	168	399	+137,5
Arrêts sur le réseau	Dans le cadre du service	34	23	-32,4
Branchements	Créés	37	35	-5,4
	Modifiés	18	15	-16,7
	Renouvelés	71	76	+7,0
	Supprimés	15	4	-73,3
Compteurs	Déposés	13	5	-61,5
	Etalonnés ou normalisés	-	-	-
	Posés	59	63	+6,8
	Remplacés	1 607	103	-93,6
Devis métrés	Réalisés	44	32	-27,3
Enquêtes	Clientèle	212	635	+199,5
Fermetures d'eau	A la demande du client	13	1	-92,3
Eléments de réseau	Mise à niveau	13	9	-30,8
Remise en eau	Sur le réseau	21	25	+19,0
Réparations	Fuite sur accessoire réseau	1	-	-100,0
	Fuite sur branchement	15	4	-73,3
	Fuite sur réseau	16	25	+56,3
Autres		1 797	1063	-40,8
Total actes		4 176	2544	-39,1

3) NOMBRE D'ABONNES

Désignation	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Particuliers	6 697	6 844	+2,2
Collectivités	151	151	0,0
Professionnels	412	371	-10,0
TOTAL	7 260	7 366	+1,5

4) VOLUMES D'EAU POTABLE VENDUS (M³)

Désignation	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Particuliers	580 355	605 772	+4,4
Collectivités	39 219	35 441	-9,6
Professionnels	864 590	792 341	-8,4
TOTAL	1 484 164	1 433 554	-3,4

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Rendement du réseau de distribution (m³)*

Volume produit (V1)	1 690 426
Volume importé (V2)	304 062
Volume exporté (V3)	16 882
Volume mis en distribution (V4)	1 977 606
Pertes (V5)	533 932
Volume consommé autorisé (V6)	1 443 674
Volume comptabilisé (V7)	1 406 421
Volume consommateurs sans comptage (V8)	19 066
Volume de service de réseau (V9)	18 187

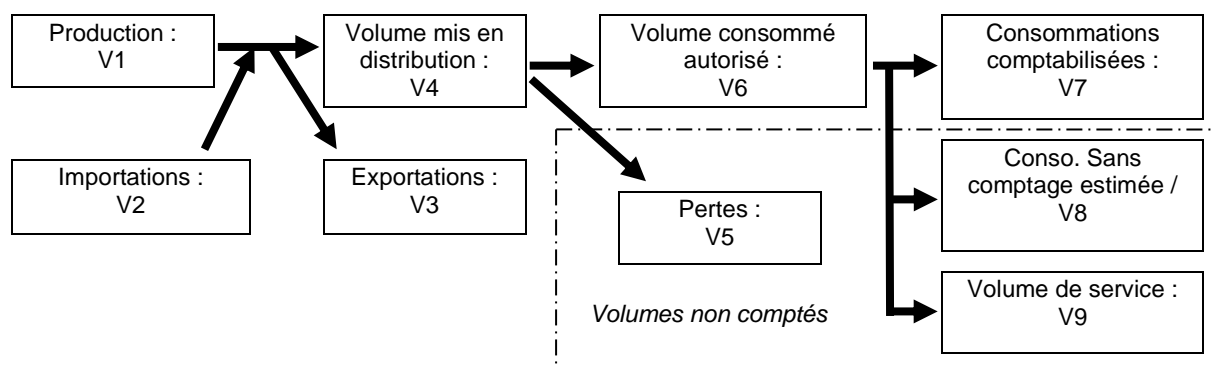
**Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ*

V3 Le rendement du réseau de distribution est de :

	2020	2021	2022	2023
Rendement	74,07 %	79,6 %	78,52 %	73,23 %

V2 Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante : $Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)$

V1 Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m³/an) :



2) TABLEAU DES INDICATEURS

Les indicateurs de performance		2023	Unité	Degré de fiabilité
Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 770	Nombre	B
VP.056	Nombre d'abonnements	7 366	Nombre	A
VP.077	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	150,4	Km	A
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,83837	€ TTC/m ³	A
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97	%	A
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	%	A
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,23	%	A
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	Points de 0 à 120	A
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	10,40	m ³ /km/jour	A
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	9,72	m ³ /km/jour	A
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	-	Euro par m ³ facturé	A
Indicateurs de performance				
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,29	%	A
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la réserve en eau	80	%	B

3) LA PERFORMANCE RESEAU CALCULEE SUR UNE PERIODE DE RELEVÉ (DECRET 2 MAI 2007)

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) – Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)				
Désignation	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 858 577	2 006 061	1 977 606	-1,4
Volumes comptabilisés (E)	1 447 685	1 548 175	1 406 421	-9,2
Volumes consommés autorisés (H)	1 478 436	1 573 664	1 443 674	-8,3
Pertes en réseau (D-H) = (J)	380 141	432 397	533 932	+23,5
Volumes non comptés (D-E) = (K)	410 892	457 886	571 185	+24,7
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	149,55	149,78	150,4	0,4
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	365	0,0
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	6,96	7,91	9,7	+22,9
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	7,53	8,38	10,4	+24,1

4) L'ILC ET RENDEMENT GRENELLE 2

Désignation	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	1 573 664	1 443 674	-8,3
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	149,8	150,4	+0,4
Indice Linéaire de consommation (H+C) / (365 x L)	28,9	26,6	-8,0
Valeur du terme fixe (N)	65	65	0,0
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	70,78	70,32	-0,7
Rendement de réseau (%) = (H + C) / (A' - A'' + B)	78,52	73,23	-6,7



TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)

1) MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

Au 01/01/2023		Au 01/01/2024		Variation N/N-1 (%)
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	0	Part fixe (€ HT/an)	0	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
< à 1 800 m ³	0,4458	< à 1 800 m ³	0,4458	-
De 1 801 à 36 000 m ³	0,4458	De 1 801 à 36 000 m ³	0,4458	-
< à 36 000 m ³	0,4458	< à 36 000 m ³	0,4458	-
<i>Délibération</i>	12/04/2023	<i>Délibération</i>	16/12/2023	
Part du délégataire				
Part fixe (€ HT/an)	30,42	Part fixe (€ HT/an)	31,88	+4,80
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
< à 1 800 m ³	0,6010	< à 1 800 m ³	0,6290	+4,66
De 1 801 à 36 000 m ³	0,6010	De 1 801 à 36 000 m ³	0,6290	+4,66
< à 36 000 m ³	0,6010	< à 36 000 m ³	0,6290	+4,66
Taxes et redevances				
Préservation des ressources en eau	0,0521	Préservation des ressources en eau	0,0521	-
Lutte contre la pollution	0,3500	Lutte contre la pollution	0,3500	-
TVA	5,5 %	TVA	5,5 %	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ❖ du 12 avril 2023 pour le tarif au 01/01/2023
- ❖ du 16 décembre 2023 pour le tarif au 01/01/2024

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage. Le service est assujéti à la TVA

2) FACTURE D'EAU TYPE

La facture eau potable est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

- ✓ Une partie revenant au Fermier. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m³
- ✓ Une partie revenant à la Communauté de Communes. Elle comprend uniquement une *part proportionnelle* au m³
- ✓ Une partie revenant à l'Agence de l'Eau par l'intermédiaire de deux redevances
 - ↳ *préservation de ressources en eau*. Taxe appliquée pour les prélèvements supérieurs à 10 000 m³.
 - ↳ *lutte contre la pollution*. Taxe fonction de la « zone de pression sur le milieu naturel ».
- ✓ Une partie revenant à l'Etat. TVA de 5.5%.

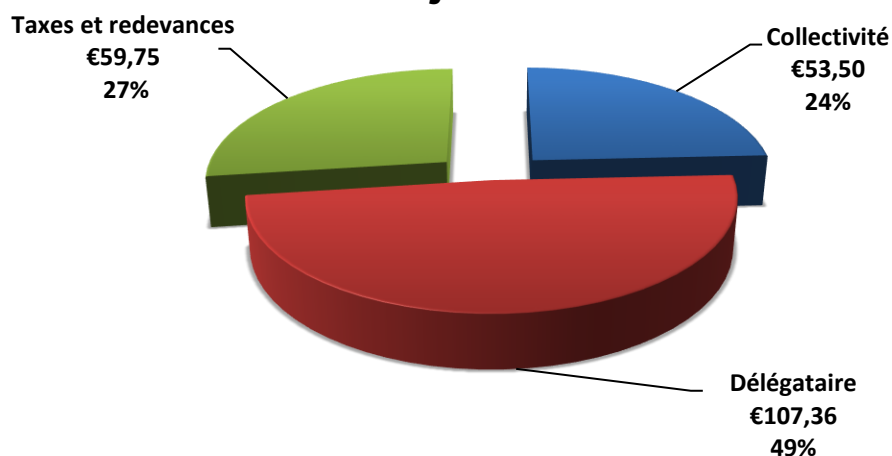
Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³ consommés sur l'année) sont les suivantes :

EAU POTABLE	Unitaire Au 1er janvier 2023	Montant	Unitaire Au 1er janvier 2024	Montant	Variation N/N-1 (%)
Part collectivité					
Part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0	
Part proportionnelle (PP)	0,4458	53,50	0,4458	53,50	-
Part délégataire					
Part fixe annuelle (PF)	30,42	30,42	31,88	31,88	+4,80
Part proportionnelle (PP)	0,6010	72,12	0,6290	75,48	+4,66
Total eau potable hors taxes et redevances		156,04		160,86	+3,09
Part Agence de l'Eau					
Préservation des ressources en eau	0,0521	6,25	0,0521	6,25	-
Lutte contre la pollution	0,3500	42,00	0,3500	42,00	-
TVA 5,5 %		11,23		11,50	
TOTAL eau TTC pour 120 m³		215,52		220,61	+2,36

Répartition hors taxes et redevances	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Part collectivité	0	53,50	0	53,50
Part exploitant	30,42	72,12	31,88	75,48
Total	30,42	125,62	31,88	128,98
Taxes et redevances		59,48		59,75
Prix TTC au m³ (D102.0)		1,80		1,84

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.

Répartition facture d'eau de 120 m³ au 1er janvier 2024



3) COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION 2023

En euros	2022	2023
TOTAL PRODUIT	2 473 791	1 986 363
Exploitation du service	1 376 557	1 099 757
• Part fixe facturée	295 100	298 859
• Partie proportionnelle facturée	1 055 603	713 598
• Variation de la part estimée sur consommations	25 854	87 301
Collectivités et autres organismes publics	940 659	789 434
• Part Collectivité	603 915	529 110
• Redevance pour la préservation de la ressource en eau	76 538	61 843
• Redevance pour pollution d'origine domestique	260 206	198 481
Travaux attribués à titre exclusif	99 674	31 647
• Branchements	99 674	31 647
Produits accessoires	56 901	65 524
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	8 629	-
• Autres produits accessoires	48 272	65 524
TOTAL CHARGE	2 410 171	2 241 031
Personnel	513 847	465 765
Energie électrique	112 817	140 397
Achats d'eau	-	72 145
Produits de traitement	6 847	8 658
Analyses	21 012	11 518
Sous-traitance, matières et fournitures	159 117	130 981
Impôts locaux et taxes	11 525	8 060
Autres dépenses d'exploitation	243 767	241 672
Frais de contrôle	-	8 111
Ristournes et redevances contractuelles	188	11 200
Contribution des services centraux de recherche	50 593	39 499
Collectivités et autres organismes public	940 659	789 434
Charges relatives aux renouvellements	98 258	198 532
Charges relatives aux investissements	183 133	103 353
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	39 500	-
Charges relatives aux investissements du domaine privé	17 584	11 325
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	11 323	5 792
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-	-5 413
Résultat avant impôts	63 620	-254 668
Apurement des déficits antérieurs	-63 620	-
RESULTAT	0	-254 668

SERVICE CLIENTS

1) ACCUEIL ET INFORMATION

Un service accueil clientèle est assuré du mardi au vendredi inclus de 08h30 à 11h30 à l'adresse suivante :

SUEZ
17, rue Guy de Place
68800 VIEUX-THANN

Le centre de relation clientèle est joignable du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00 aux numéros suivants :

- ✓ **0 977 408 408** pour toute demande ou réclamation
- ✓ **0 977 401 124** pour toutes les urgences techniques

2) LA RELATION CLIENTS

Indicateur	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Taux de réclamation FP2E (nombre/1 000 abonnés)	7,1	8,4	9,4	+11,5
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jour)	1	1	1	0,0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (%)	87,6	87,4	82,7	-5,5

3) RECOUVREMENT (P154.0)

Indicateur	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	29 343,04	24 173,29	23 874,07	-1,2
Taux de créances irrécouvrables (%)	1,32	0,98	1,05	+7,0
Montant de créances TTC hors travaux supérieurs à 6 mois	77 423,25	75 253,10	88 181,59	+17,2
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,56	1,62	1,6	-1,0



QUALITE DE L'EAU

1) SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE (P101.1 ET P102.1)

1.1) Le contrôle de la qualité de l'eau

LA RESSOURCE						
	Bulletin			Paramètre		
	Global	Non conforme	% conformité	Global	Non conforme	% conformité
Microbiologique	12	0	100	24	0	100
Physico-chimique	14	0	100	6 963	0	100

LA PRODUCTION						
Contrôle sanitaire						
Type	Analyses	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% conformité
Bulletin	Microbiologique	28	0	100,0	0	100,0
Bulletin	Physico-chimique	28	26	7,1	0	100,0
Paramètre	Microbiologique	150	0	100,0	0	100,0
Paramètre	Physico-chimique	2 924	38	98,7	0	100,0

LA DISTRIBUTION						
Contrôle sanitaire						
Type	Analyses	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% conformité
Bulletin	Microbiologique	73	2	97 ,3	3	95,9
Bulletin	Physico-chimique	77	60	22,1	0	100,0
Paramètre	Microbiologique	394	2	99,5	4	99,0
Paramètre	Physico-chimique	849	61	92,8	0	100,0

1.2) Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau décret du 2 mai 2007

	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non conforme (paramètre avec une limite de qualité uniquement)	% conformité
Microbiologique	101	2	97
Physico-chimique	37	0	100



ZONE DE DISTRIBUTION : BITSCHWILLER LES THANN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BITSCHWILLER-LÈS-THANN), soit 2002 personnes. Le responsable des installations est : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC THANN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
---------------	---	--------------------

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
 Conformité : **100 %**
 Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

A Bonne qualité

Nombre de prélèvements : **6**
 Valeur moyenne : **8,25 mg/L**
 Valeur maxi : **12 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : **3**
 Conformité : **100 %**
 Nombre de substances recherchées : **189**
 Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : **3**
 Valeur moyenne : **0,0803 mg/L**
 Valeur maxi : **0,13 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
--------	-----------

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
 Valeur moyenne : **4,87 °f**
 Valeur maxi : **6,3 °f**


ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE


Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.


Eau agressive


Nombre de prélèvements : **3**
 Valeur moyenne : **4**
 Valeur maxi : **4**

Quelques conseils

ENTRETIEN
 Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ
 Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

ABSENCE
 Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE
 En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/03/2024

UDI 068001246

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : BOURBACH LE BAS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	<p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p> <p>Cette eau présente un caractère légèrement agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.</p>	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BOURBACH-LE-BAS), soit 551 personnes. Le responsable des installations est : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC THANN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	NOTE	QUALITÉ
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		

Quelques conseils

ENTRETIEN	 <p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>
RÉSEAU PRIVÉ	 <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>
ABSENCE	 <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>
SÉCHERESSE	 <p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau légèrement agressive
Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

Édité le 28/03/2024

UDI 068001247

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : BOURBACH LE BAS CHALET UTAN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	Cette UDI concerne uniquement le chalet UTAN. L'eau distribuée présente une qualité bactériologique dégradée. Une restriction d'usage permanente est mise en place depuis le 18/11/2022. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours.	D	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : D	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un mélange de sources. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BOURBACH-LE-BAS), soit 1 personnes. Le responsable des installations est : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC THANN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	D	Mauvaise qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 50 % Valeur maxi : 80 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 13 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,09 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L Année prise en compte : 2022	

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 39,9 °f Valeur maxi : 39,9 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

Édité le 15/03/2024

UDI 068006506

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : BOURBACH LE HAUT

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée a présenté temporairement une qualité bactériologique dégradée, due à un dysfonctionnement du dispositif de désinfection. Une restriction d'usage a été mise en place le 10 au 14 août 2023. Des actions destinées à rétablir sa qualité ont été menées. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BOURBACH-LE-HAUT), soit 395 personnes. Le responsable des installations est : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC THANN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	D	Mauvaise qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 85 % Valeur maxi : 11 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,985 mg/L Valeur maxi : 1,1 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 2 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L Année prise en compte : 2019	

Quelques conseils

ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,15 °f Valeur maxi : 2,7 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 14/03/2024

UDI 068001249

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : BOURBACH/HAUT BUISSONNETS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2023</p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. L'absence d'analyses récentes disponibles ne permet pas de conclure sur la qualité de l'eau distribuée pour certains paramètres physico-chimiques.</p>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE BUISSONNETS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BOURBACH-LE-HAUT), soit 20 personnes. Le responsable des installations est : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC THANN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		<p>Nombre de prélèvements : 12</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Valeur maxi : 0 n/100 ml</p> <p>Années prises en compte : 2022, 2023</p>
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		<p>Nombre de prélèvements : 1</p> <p>Valeur moyenne : 1,9 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 1,9 mg/L</p>
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	-	Pas de données disponibles
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		
FLUOR	-	Pas de données disponibles
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	<p>Nombre de prélèvements : 1</p> <p>Valeur moyenne : 3,2 °f</p> <p>Valeur maxi : 3,2 °f</p>

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 15/03/2024

UDI 06800223

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : LEIMBACH (ZH)

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (LEIMBACH), soit 367 personnes. Le responsable des installations est : « COM. DE COM. THANN-CERNAY SEC THANN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4,1 mg/L Valeur maxi : 4,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,013 microgramme/L

FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,09 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L

Quelques conseils

ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4,7 °f Valeur maxi : 6 °f

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/03/2024

UDI 068001251

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : RAMMERSMATT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (RAMMERSMATT), soit 228 personnes. Le responsable des installations est : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC THANN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 2,56 mg/L Valeur maxi : 4,3 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,008 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,0798 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 6,66 °f Valeur maxi : 8,8 °f
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/03/2024

UDI 068001252

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : RODEREN ZONE BASSE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (RODEREN), soit 505 personnes. Le responsable des installations est : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC THANN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	NOTE	QUALITÉ
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4,5 mg/L Valeur maxi : 4,8 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,015 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L

Quelques conseils

ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 7,7 °f Valeur maxi : 9,5 °f
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

Édité le 15/03/2024

UDI 068001253

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : RODEREN ZONE HAUTE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (RODEREN), soit 405 personnes. Le responsable des installations est : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC THANN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	NOTE	QUALITÉ
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4,05 mg/L Valeur maxi : 4,3 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,008 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L

Quelques conseils

	ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
	RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
	ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	SÈCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/03/2024

UDI 068001254

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 7,2 °f Valeur maxi : 8,8 °f
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : THANN VIEUX THANN LEIMBACH ZB

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2023</p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.</p>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : D	

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (LEIMBACH, THANN, VIEUX-THANN), soit 11171 personnes. Le responsable des installations est : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC THANN ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>		<p>Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
NITRATES	A	Très bonne qualité
<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>		<p>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 3,53 mg/L Valeur maxi : 5,1 mg/L</p>
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>		<p>Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,024 microgramme/L</p>
FLUOR	A	Très bonne qualité
<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>		<p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,082 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L</p>

Quelques conseils	
<p>ENTRETIEN</p>	<p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>
<p>RÉSEAU PRIVÉ</p>	<p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>
<p>ABSENCE</p>	<p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>
<p>SÉCHERESSE</p>	<p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 5,37 °f Valeur maxi : 10,7 °f</p>
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive
<p>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4</p>

Pour aller plus loin	
	<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>

Édité le 15/03/2024

UDI 068001255

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : WILLER SUR THUR

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A
	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (WILLER-SUR-THUR), soit 1777 personnes. Le responsable des installations est : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SEC THANN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ » qui assure l'exploitation du réseau.


PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	Qualité	Détails
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 10 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,059 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L

Quelques conseils

 ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
 RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
 ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
 SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 5,13 °f Valeur maxi : 6,3 °f
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4

Édité le 15/03/2024

UDI 068001256

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

1) LA BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

ARTICLES		LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement				
001		Solde d'exécution d'investissement reporté	-	175 760,08
10		Apports, dotations (affectation)	-	620 414,23
16		Emprunts et dettes	155 533,27	-
20		Immobilisation incorporelles	57 631,84	-
21		Immobilisation corporelles	293 410,55	-
23		Immobilisation en cours	1 270 296,64	-
040		Opérations d'ordre entre sections	122 143,20	513 514,38
041		Opérations patrimoniales	10 308,07	10 308,07
RESTES A REALISER			570 000,00	-
Totaux Section Investissement			2 479 323,57	1 319 996,76
Section d'Exploitation				
002		Excédent antérieur reporté	-	1 199 943,72
011		Charges à caractère général	577 201,42	
012		Charges personnel et frais assimilés	731 786,08	
014		Atténuation de produits	465 212,00	
042		Opérations d'ordre entre sections	513 514,38	122 143,20
65		Autres charges de gestion	29 366,90	
66		Charges financières	77 092,77	
67		Charges exceptionnelles	5 250,47	
70		Vente de produits et prestations		3 094 235,93
75		Autres produits de gestion		48 626,22
77		Produits exceptionnels		40 674,00
78		Reprises sur provisions et dépréciations		2 590,13
Totaux Section Exploitation			2 399 424,02	4 508 213,20
TOTAUX GENERAUX			4 878 747,59	5 828 209,96
Solde d'exécution investissement (déficit)				1 159 326,81
Solde d'exécution exploitation (excédent)			2 108 789,18	
TOTAUX EGAUX 2 à 2			6 987 536,77	6 987 536,77

2) LA DETTE

DETTES ET CREANCES - EMPRUNTS RECAPITULATION

	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2023	REMBOURSEMENTS 2023	
		CAPITAL	INTERETS
CERNAY	493 076	36 997	12 056
THANN	1 124 293	118 537	54 323
TOTAL	1 617 369	155 534	66 379

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1) MONTANTS FINANCIERS

	2023		
	CERNAY	THANN	TOTAL
Montants des investissements pendant le dernier exercice budgétaire	1 263 263	472 847	1 736 110
Montants des subventions	0	0	0



PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2024

Entretien et réhabilitation des réseaux

- Remplacement de vannes principales
- Renouvellement des branchements d'eau

Cernay

- Maillage de la ZI Europe (Ø 200 / 165 ml)
- Renouvellement canalisations AEP Faubourg des Vosges (Ø 150 / 400 ml + Ø 200 / 130 ml + (Ø 300 / 170 ml)

Bourbach-le-Bas

- Renouvellement conduite AEP rue de Roderen (Ø 100 / 100 ml + Ø 150 / 460 ml)

Bourbach-le-Haut

- Renouvellement conduite AEP rue Saint-Michel (Ø 100 / 330 ml)

Bischwiller-les-Thann

- Maillage des réseaux de Thann et Bistchwiller-les-Thann sous RD1066 (Ø 150 / 260 ml)
- Renouvellement canalisations AEP quartier Kerlenbach (Ø 80 / 50 ml + Ø 100 / 500 ml + Ø 250 / 160 ml)

Leimbach

- Renouvellement conduite AEP rue de Roderen (Ø 100 / 150 ml)

Thann

- Interconnexion Cernay-Thann (Ø 250 / 985 ml)

Sur l'ensemble du territoire de Thann-Cernay

- Planning des travaux suite à l'étude-diagnostic et schéma directeur du système d'alimentation en eau potable.

ANNEXE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

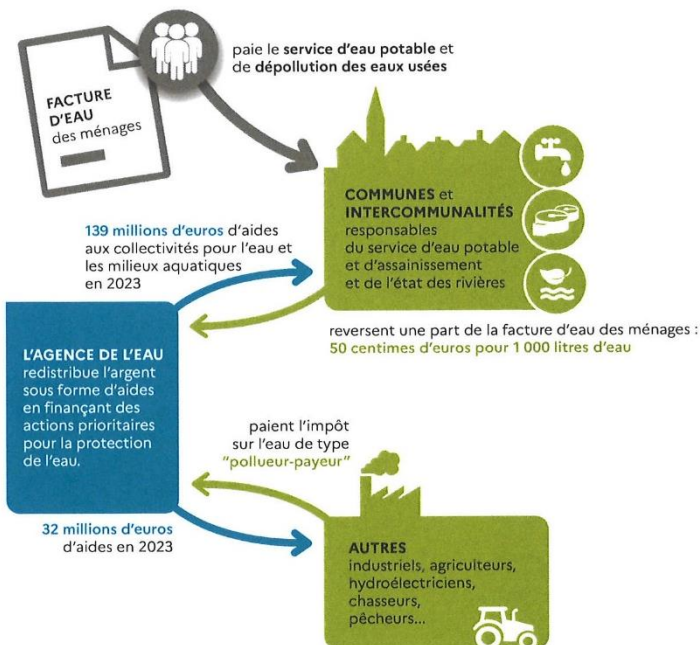
https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

Édition mars 2024

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



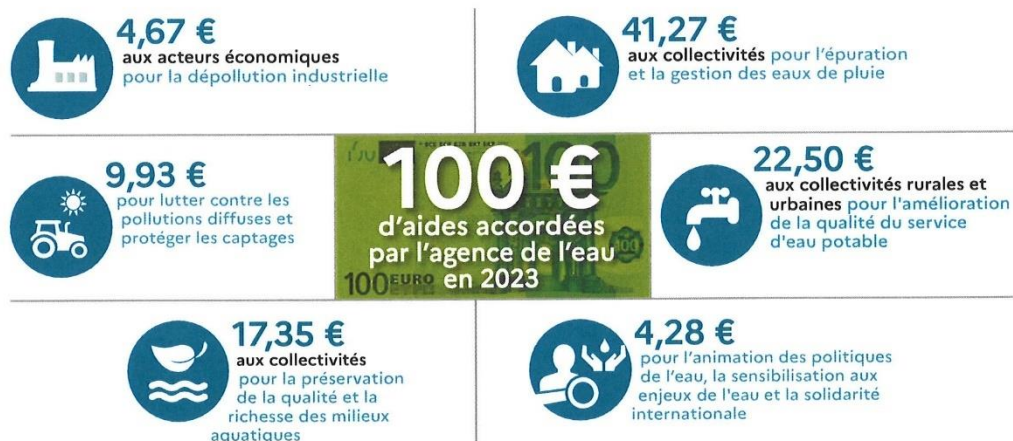
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Réalisation : AIE-E-DIC - AERM-DDCM - Avril 2024



Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr>

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT



LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION	4
1) Exploitation en régie (D201.0)	4
2) Exploitation en délégation de service public (D201.0)	4
3) Exploitation par la Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (D201.0).....	4

Exploitation en régie

LE RESEAU	8 à 11
1) Les abonnés	8
2) Les volumes assujettis à l'assainissement	8
3) Les volumes assujettis à l'épuration	8
4) Le réseau	8 à 10
5) Enquêtes de conformité de branchements.....	10
6) Inspections télévisées (ITV)	11
7) Travaux d'entretien et de réparations en 2023 sur l'ensemble des réseaux	11
INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	12
1) Tableau des indicateurs	12
INDICATEURS FINANCIERS	12 à 13
1) La tarification (D204.0).....	12 à 13
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	14
1) Les composants d'une facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m ³ sur l'année)	14

Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	18
1) Mode de gestion du service	18
EXPLOITATION	18 à 21
1) Les volumes assujettis à l'assainissement	18
2) Le réseau	18 à 19
3) Travaux d'entretien et de réparations en 2023 sur l'ensemble des réseaux	18 à 21

QUALITE DU SERVICE	21
1) Les abonnés.....	21
2) Relation clients	21
INDICATEURS DE PERFORMANCE	22
1) Tableau des indicateurs	22
TARIFICATION DU SERVICE	23 à 25
1) Modalité de tarification	23
2) Facture type	23 à 24
3) Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023	25
4) Taux d'impayés (P257.1)	25
PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2024	26

La station de traitement des eaux usées

LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	29 à 35
1) Descriptif de l'installation	29 à 30
2) L'inventaire du patrimoine	31
3) Traitement des eaux usées reçues par la station	31 à 35
3) Bilan financier	35
COMPTE ADMINISTRATIF 2023	36 à 37
1) La balance générale du compte administratif 2023	36
2) La dette	37
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	37
1) Montants financiers	37
PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR LA STATION D'EPURATION DE CERNAY EN 2024	38

INTRODUCTION

Le territoire concerné et les missions

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 16 communes.

La gestion de l'assainissement est divisée en 3 secteurs :

1. Exploitation en régie (D201.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2023) est la suivante :

➤ Cernay	11 769 hab.
➤ Steinbach	1 379 hab.
➤ Uffholtz	1 692 hab.
➤ Wattwiller	<u>1 737 hab.</u>

Population totale 16 577 hab.

Les effluents des 4 communes convergent vers la station de traitement des eaux usées de Cernay.

2. Exploitation en délégation de service public (D201.0)

La délégation de service public a été confiée à SUEZ par délibération du 8 mars 2010 mais les investissements et les projets sont gérés par les services techniques de la CCTC.

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2023) est la suivante :

↳ Vers la station de traitement des eaux usées de Cernay :

➤ Bitschwiller-les-Thann	2 039 hab.
➤ Leimbach	947 hab.
➤ Rammersmatt	234 hab.
➤ Roderen	940 hab.
➤ Thann	7 932 hab.
➤ Vieux-Thann	2 873 hab.
➤ Willer-sur-Thur	1 816 hab.

↳ Vers la station de traitement des eaux usées de Guewenheim :

➤ Bourbach-le-Bas	568 hab.
➤ Bourbach-le-Haut	424 hab.

Population totale 17 773 hab.

3. Exploitation par le Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (D201.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2023) est la suivante :

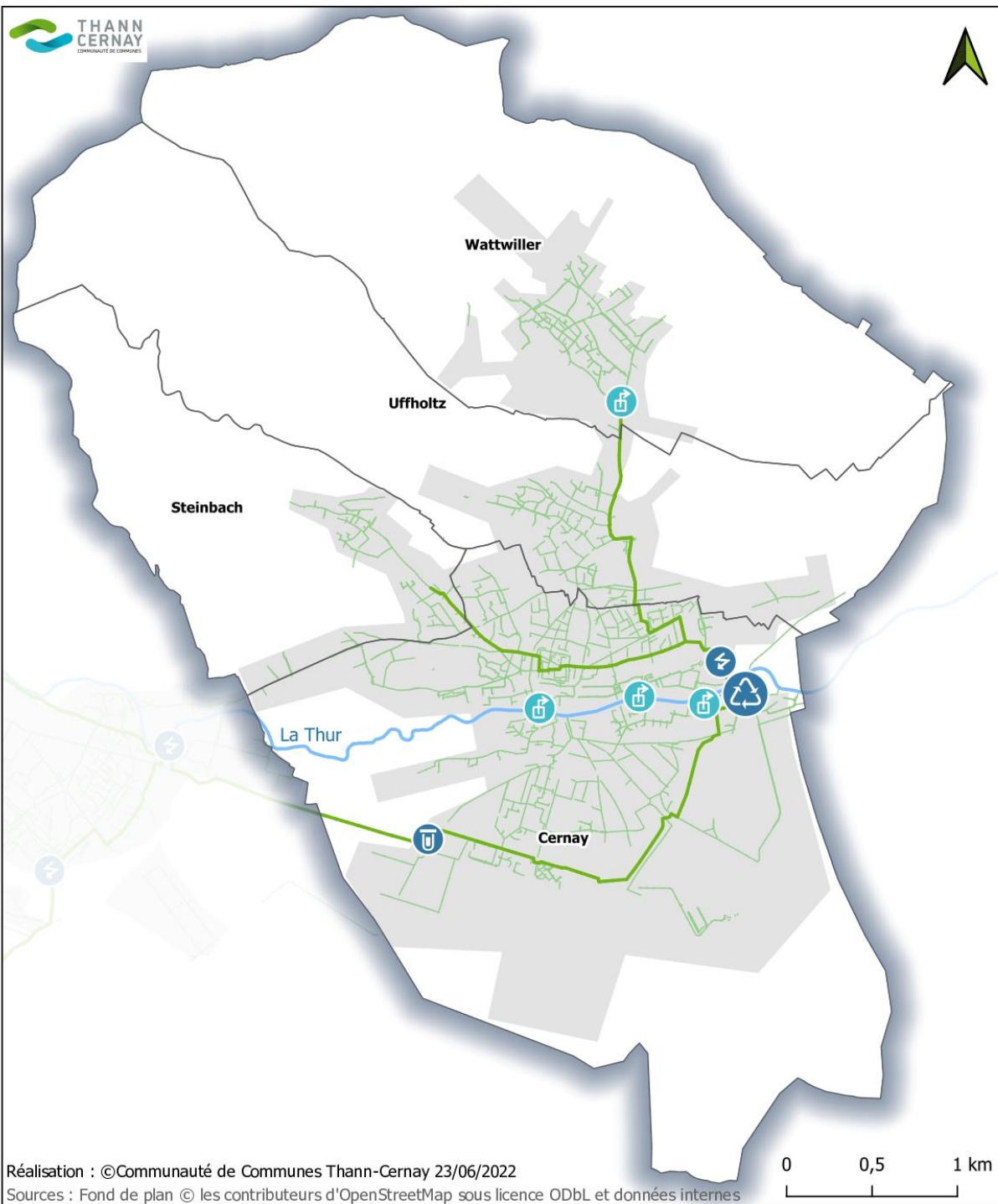
➤ Aspach-le-Bas	1 328 hab.
➤ Aspach-Michelbach	1 811 hab.
➤ Schweighouse/Thann	774 hab.

Population totale 3 913 hab.

Exploitation en régie

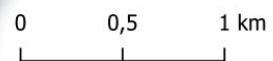


Communauté de communes de Thann-Cernay : secteur Cernay
Plan simplifié du réseau d'assainissement



Réalisation : ©Communauté de Communes Thann-Cernay 23/06/2022

Sources : Fond de plan © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL et données internes



Ouvrages	Réseaux	Zone
Station d'épuration des eaux usées	Réseaux intercommunaux	Communes concernées
Station de contrôle Saint-André	Réseaux communaux	Zone urbanisée
Bassin d'orage		
Déversoir d'orage		

LE RESEAU

1) LES ABONNES

NOMBRE D'ABONNES RACCORDES OU RACCORDABLES PAR COMMUNE

	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	3 544	3 624	3 680	3 741	+1,66
STEINBACH	596	597	598	600	+0,33
UFFHOLTZ	740	746	746	750	+0,54
WATTWILLER	773	779	781	785	+0,51
TOTAL	5 653	5 746	5 805	5 876	+1,22

2) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

	Particuliers		Grands consommateurs		Total		Variation N/N-1 (%)
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
CERNAY	512 875	507 738	138 025	130 653	650 900	638 391	-1,92
STEINBACH	55 253	52 845	-	-	55 253	52 845	-4,36
UFFHOLTZ	72 663	71 989	4 650	3 775	77 313	75 764	-2,00
WATTWILLER	74 682	72 052	13 028	11 739	87 710	83 791	-4,47
TOTAL	715 473	704 624	155 703	146 167	871 176	850 791	-2,34

3) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'EPURATION

	Particuliers		Grands consommateurs		Total		Variation N/N-1 (%)
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
CERNAY	507 093	503 019	88 320	80 956	593 413	583 975	-1,59
STEINBACH	54 792	52 845	-	-	54 792	52 845	-3,55
UFFHOLTZ	72 663	71 989	-	3 775	72 663	75 764	+4,27
WATTWILLER	74 682	72 052	13 028	11 739	87 710	83 791	-4,47
TOTAL	709 230	699 905	101 348	96 470	808 578	796 375	-1,51

4) LE RESEAU

a) Longueur du réseau fin 2023

La longueur totale du réseau géré en régie par la Communauté de Communes est de 108,16 kilomètres en eaux usées dont 5,14 kilomètres de refoulement et 39,30 kilomètres de réseau d'eaux pluviales.

b) Extension du réseau

- CERNAY - Lotissement Paul Baudry – extension du collecteur (eaux usées strictes) Ø 200 / 474 ml

c) Renouvellement du réseau

- STEINBACH - Rue du Silberthal - Renouvellement du collecteur et mise en séparatif (tranche 2) Ø 200 / 113 ml
Ø 250 / 10 ml

d) Amélioration du réseau

- CERNAY - Rue de la Douane – Etanchéification du réseau par chemisage + déraccordement des eaux pluviales de voirie du collecteur d'assainissement Ø 300 / 224 ml
Ø 400 / 410 ml
- WATTWILLER - Rue de Soultz – Création de 10 branchements eaux usées pour séparation des eaux pluviales, en coordination avec la commune Ø 315 / 45 ml
- STEINBACH - Rue du Silberthal – Déraccordement des eaux pluviales de voirie du collecteur d'assainissement

e) Nombre d'ouvrages à entretenir

	CERNAY	STEINBACH	UFFHOLTZ	WATTWILLER	TOTAL
Avaloirs	1 124	230	335	373	2 062
Dessableurs	6	12	9	4	31
Déversoirs d'orage	8	7	5	14	34
Stations de refoulement	6	0	1	0	7
Déshuileurs-débourbeurs	98	4	3	-	101
Bassins de pollution	800 m ³	-	1000 m ³	300 m ³	2 100 m³

f) Les postes de relèvement

Inventaire des installations de relevage			
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal
ASPACH-LE-HAUT	Rue des Genêts (PR PATC 1)	2008	54 m ³ /h
ASPACH-LE-HAUT	Rue des Genêts (PR PATC 2)	2008	54 m ³ /h
CERNAY	Rue d'Aspach (DO 1000 m ³)	2007	54 m ³ /h
CERNAY	Rue de l'Europe (PR 1)	2000	61 m ³ /h
CERNAY	Rue de l'Europe (PR 2)	2014	156 m ³ /h
CERNAY	Impasse des Hérons	1980	37 m ³ /h
CERNAY	Rue de la Sauge	2007	97 m ³ /h
CERNAY	Rue de Wittelsheim	2016	198 m ³ /h
UFFHOLTZ	Rue de la Scierie	1995	21 m ³ /h
UFFHOLTZ	Rue des Seigneurs (BO 1000 m ³)	2007	54 m ³ /h
WATTWILLER	Rue de Guebwiller (BO 300 m ³)	2007	54 m ³ /h

g) Inventaire des déversoirs d'orage

Inventaire des rejets au milieu naturel		
Commune	Site	
	Voie	Identifiant du DO
CERNAY	Rue de Steinbach	C1
CERNAY	Quai des Platanes	C2
CERNAY	Rue d'Aspach	C3
CERNAY	Rue des Fabriques	C4
CERNAY	Rue des Fabriques	C5
CERNAY	Rue du Laurier	C6
CERNAY	Rue du Laurier	C7
STEINBACH	Rue du Vieil-Armand	S2
STEINBACH	Grand'Rue	S3
STEINBACH	Rue Neuve	S4
STEINBACH	Rue de Cernay	S5
STEINBACH	Rue Bellevue	S6
STEINBACH	Rue des Vignes	S7
UFFHOLTZ	Rue de Thann	U1
UFFHOLTZ	Rue des Pommiers	U2
UFFHOLTZ	Rue de Soultz	U3
UFFHOLTZ	Rue des Seigneurs	U4
WATTWILLER	Rue de la 1 ^{ère} Armée	Wa1
WATTWILLER	Rue des Bains	Wa2
WATTWILLER	Rue de la 1 ^{ère} Armée	Wa3
WATTWILLER	Rue de la 1 ^{ère} Armée	Wa4
WATTWILLER	Rue du Moulin	Wa5
WATTWILLER	Rue du Cimetière	Wa6
WATTWILLER	Rue des Ecoles	Wa7
WATTWILLER	Rue du Vieil-Armand	Wa8
WATTWILLER	Rue de la 1 ^{ère} Armée	Wa9
WATTWILLER	Rue de la Victoire	Wa10
WATTWILLER	Rue de Soultz	Wa11
WATTWILLER	Rue Sainte-Barbe	Wa12
WATTWILLER	Rue Sainte-Barbe	Wa13
WATTWILLER	Rue de Guebwiller	Wa14

5) ENQUETES DE CONFORMITE DE BRANCHEMENTS

	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Secteur CERNAY	304	274	328	247	-24,7
Secteur THANN	235	381	359	275	-23,4
Secteur PATC ASPACH-MICHELBACH	-	-	2	2	-
Nombre d'enquêtes totales	539	655	689	524	-23,95

6) INSPECTIONS TELEVISEES (ITV)

	Unité	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Secteur CERNAY	ml	1 633	3 290	2 249	-31,64
Secteur THANN	ml	270	1 739	1 558	-10,41
Linéaire total inspecté		1903	5 029	3 807	-24,30

7) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS EN 2023 SUR L'ENSEMBLE DES RESEAUX

En 2023, comme les années précédentes, la Communauté de Communes a réalisé, dans l'ensemble des 4 communes, des travaux d'entretien et de réparation effectués par nos services et, au besoin, par des sociétés privées disposant de véhicules combiné-hydrocureurs et des entreprises de travaux publics, comme détaillé ci-après.

Quelques chiffres d'entretien d'ouvrage :

a) Curage – Entretien des ouvrages

	Unité	2021	2022	2023	Variation N/N-1(%)
Collecteurs Eaux Usées (curage)	ml	5 633	6 210	7 571	+21,92
Branchements (curage)	unités	95	105	50	-52,38
Avaloirs d'eaux pluviales (entretien)	unités	66	1 613	310	-80,78
Regards de visite (entretien)	unités	40	133	120	-9,77
Dessableurs (entretien)	unités	2	34	6	-82,35
Fosses septiques (vidange)	unités	20	21	13	-38,10

b) Interventions – Réparations sur le réseau

Réseau	Unité	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Réfection de cunettes	unités	13	6	2	-66,67
Réparation branchements	unités	7	4	-	-100,00
Renouvellement branchements	unités	12	17	16	-5,88
Renouvellement/mise à niveau tampons	unités	33	16	33	+106,25
Réparation sur regard de visite	unités	6	9	5	-44,44
Réparation sur réseau	unités	2	1	1	-
Branchement neuf	unités	-	-	-	-

c) Interventions – Postes de relèvement

Poste de relèvement	Unité	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Réparation pompe	unités	0	1	0	-100,00
Renouvellement pompe	unités	2	1	2	+100,00
Nettoyage et vidange des postes	unités	10	9	10	+11,11

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et la performance du service demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007.

1) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2023	Unité	Degré de fiabilité
Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif	16 384	Nombre	A
VP.056	Nombre d'abonnements	5 876	Nombre	A
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire	90,91	Km	B
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif	17,04	Km	B
D202.4	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,56	€ TTC/m ³	A
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	112	Valeur de 0 à 120	B
Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,59	%	A
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	19	Nombre	A
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement	683,20	TMS	A
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100	%	A
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	9,3	Points	B

INDICATEURS FINANCIERS

1) LA TARIFICATION (D204.0)

Le service d'assainissement n'est pas assujéti à la T.V.A en 2022. Il est assujéti à compter de 2023 (TVA 10%).

Son tarif est ventilé de la manière suivante :

ASSAINISSEMENT (euros HT)	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)	2024
Assainissement	1,3650	1,4150	1,4150	-	1,4550
Part épuration délégataire	0,4800	0,5287	0,5940	+12,35	0,6400
Modernisation des réseaux de collecte	0,2330	0,2330	0,2330	-	0,2330
TOTAL	2,0780	2,1767	2,2420	+3,00	2,328

Il existe également une modulation tarifaire en fonction du volume consommé.

TARIF GRANDS CONSOMMATEURS 2023

TRANCHES	M3	ASSAINISSEMENT (euros HT)				TOTAL
		COEF.	Part assain.	part épur. délégataire	Modern. réseaux	
1 à 6 000	6 000	1,00	1,4150	0,5940	0,2330	2,2420
6 001 à 12 000	6 000	0,90	1,2735	0,5940	0,2330	2,1005
12 001 à 24 000	12 000	0,80	1,1320	0,5940	0,2330	1,9590
Au-delà de 24 001		0,70	0,9905	0,5940	0,2330	1,8175

TARIF GRANDS CONSOMMATEURS 2024

TRANCHES	M3	ASSAINISSEMENT (euros HT)				TOTAL
		COEF.	Part assain.	part épur. délégataire	Modern. réseaux	
1 à 6 000	6 000	1,00	1,4550	0,6400	0,2330	2,3280
6 001 à 12 000	6 000	0,90	1,3095	0,6400	0,2330	2,1825
12 001 à 24 000	12 000	0,80	1,1640	0,6400	0,2330	2,0370
Au-delà de 24 001		0,70	1,0185	0,6400	0,2330	1,8915

LES GRANDS CONSOMMATEURS

ETABLISSEMENTS	Consommation 2022 (en m ³)	Consommation 2023 (en m ³)	Variation N/N-1 (%)
CENTRE HOSPITALIER Cernay	10 448	8 849	-15,30
CENTRE AQUATIQUE Cernay	4 342	4 747	+9,33
VALMET SAS Cernay	8 782	6 512	-25,85
CORTEVA Cernay	21 930	23 336	+6,41
CORTEVA Sat 1 Uffholtz	4 650	3 830	-17,63
HANNECARD Cernay	3 028	285	-90,59
BIMA 83 Cernay	21 162	16 940	-19,95
ENDRESS HAUSER Cernay	5 704	7 294	+27,88
E. LECLERC SODICER Cernay	8 386	7 078	-15,60
BODYCOT HIT Cernay	3 926	2 976	-24,20
CAMPING DES SOURCES Wattwiller	13 028	11 862	-8,95
ZONE HORTICOLE dont INSTITUT ST-ANDRE*	49 502	39 693	-19,82
TOTAL	154 898	133 402	-13,88

*L'Institut Saint-André est approvisionné en eau par le Syndicat des Eaux de Guewenheim, mais les eaux usées sont évacuées vers le réseau de Cernay.

Commentaire : Le Centre Hospitalier, CORTEVA et BIMA 83 ne sont pas assujettis à la redevance d'épuration car ces entreprises sont conventionnées pour leurs rejets d'eaux usées.

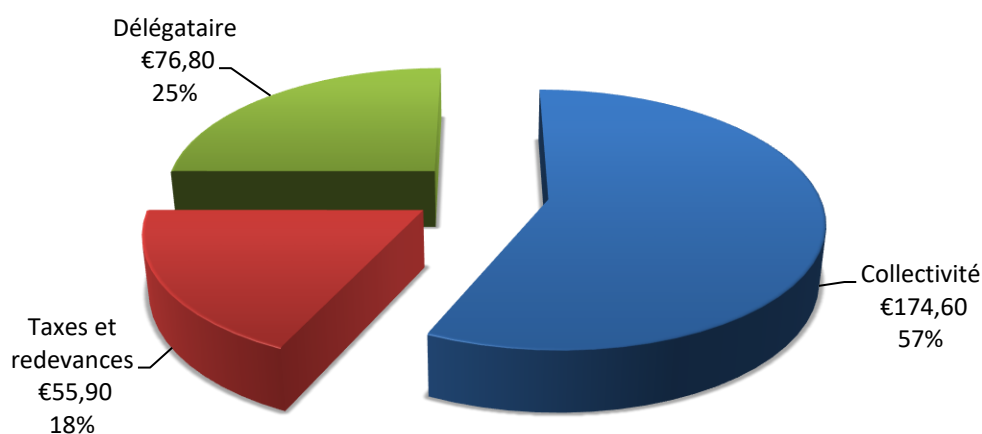
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

1) LES COMPOSANTS D'UNE FACTURE D'ASSAINISSEMENT D'UN MENAGE DE REFERENCE (120 M³ SUR L'ANNEE)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unitaire Au 1 ^{er} janvier 2023	Montant	Unitaire Au 1 ^{er} janvier 2024	Montant	Variation N/N-1 (%)
Part collectivité					
Part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0	
Assainissement (PP)	1,4150	169,80	1,4550	174,60	+2,83
Part épuration délégataire (STEU)	0,5940	71,28	0,6400	76,80	+7,74
Total assainissement hors taxes et redevances		241,08		251,40	
Part Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux de collecte	0,233	27,96	0,233	27,96	-
TVA10 %		26,90		27,94	
TOTAL TTC pour 120 m³		295,94		307,30	+3,84

Répartition hors taxes et redevances	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Part collectivité	0	241,08	0	251,40
Taxes et redevances		54,86		55,90
Prix TTC au m³ (D202.4)		2,47		2,56

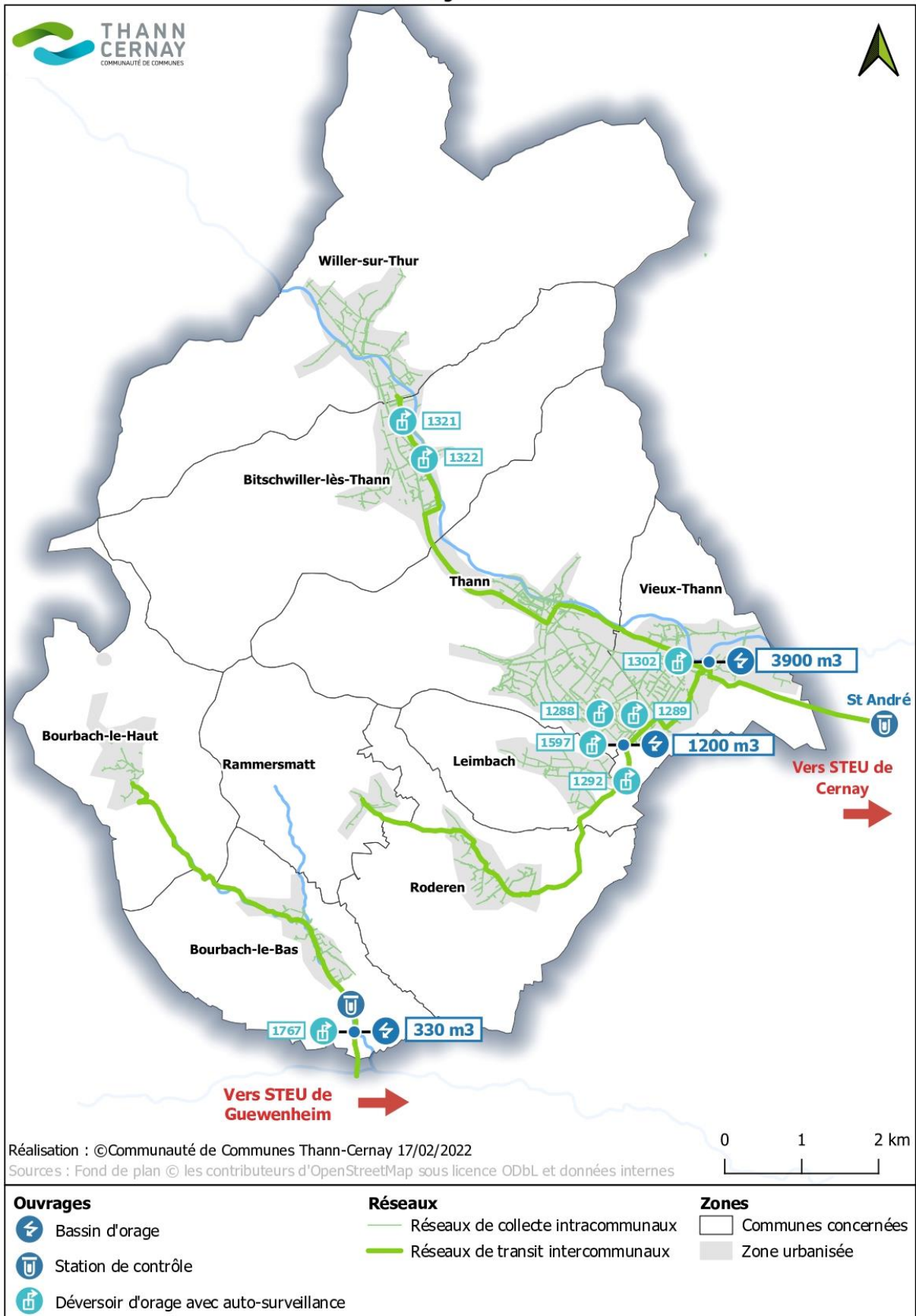
Répartition facture d'assainissement de 120 m³ au 1er janvier 2024



Exploitation en délégation de service public






Communauté de communes de Thann-Cernay : réseau d'assainissement secteur Thann
Périmètre d'affermage du réseau de collecte





Réalisation : ©Communauté de Communes Thann-Cernay 17/02/2022

Sources : Fond de plan © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL et données internes



Ouvrages

-  Bassin d'orage
-  Station de contrôle
-  Déversoir d'orage avec auto-surveillance

Réseaux

-  Réseaux de collecte intracommunaux
-  Réseaux de transit intercommunaux

Zones

-  Communes concernées
-  Zone urbanisée

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage du 01/01/2023 au 31/12/2031.

Le contrat d'affermage a été signé avec :

Société SUEZ
11, place Edouard VII
75009 PARIS

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire des 9 communes.

EXPLOITATION

1) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	745 276	753 612	719 701	721 832	715 962	-0,8

2) LE RESEAU

a) Le réseau par type

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	43 264	46 818	+8,21
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	12 979	15 970	+23,04
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	107 347	107 830	+0,45
Linéaire de réseau séparatif en refoulement (ml)	941	1 546	+64,29
Linéaire de réseau unitaire en refoulement (ml)	503	634	+26,04
Linéaire total (ml)	165 035	172 798	+4,7

b) Nombre d'ouvrages à entretenir

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Type d'accessoires	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Avaloirs	2 427	NC	-
Branchements publics eaux usées	6 768	6 760	-0,12
Ouvrages de prétraitement réseau	110	116	+5,45
Regards réseau	4 727	4 915	+3,98
Vannes	17	18	+5,88

c) Les postes de relèvement

Inventaire des installations de relevage			
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal (m³/h)
BITSCHWILLER-LES-THANN	PR THANN LONCHAMP	1990	25
BOURBACH-LE-BAS	PR BOURBACH	2018	30
RAMMERSMATT	PR RAMMERSMATT	1988	10
RODEREN	PR RODEREN	2017	33
THANN	PR THANN Rue Henry Lebert	2014	15
	PR THANN Rue des Vignobles	2018	35
VIEUX-THANN	PR VIEUX-THANN NOMADES	2001	20
	PR VIEUX-THANN BURDA	1991	50
	PR VIEUX-THANN CERNAY 1	1992	75
	PR VIEUX-THANN CERNAY 2	1997	40
	PR VIEUX-THANN EGLANTINES	1991	60
	PR VIEUX-THANN OERTLI	1988	15
	PR VIEUX-THANN ZI	1990	95
WILLER-SUR-THUR	PR WILLER ALTRAIN	1996	22
	PR WILLER VIEIL ARMAND	1998	21

3) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS EN 2023 SUR L'ENSEMBLE DES RESEAUX

a) Curage - nettoyage

Curage préventif réseau				
	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	0	115,64	249,91	+116,11
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	550,70	1 035,30	676,61	-34,65
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	2 507,56	2 910,57	6 151,49	+111,35
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	3 058,26	4 074,25	7 078,01	73,73
Curage ouvrages				
Nombre d'avaloir curés	3 505	3 563	NC	-

b) Interventions - réparations sur le réseau

Curage curatif				
	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	50,47	86,60	0	-100,0
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	12,62	0	0	-
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	250,35	79,10	317,15	+301,0
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	313,44	165,70	317,15	+91,4
Désobstructions				
Réseau	12	3	10	+233,3
Branchement	23	15	32	+113,3
Avaloir	121	30	NC	-

c) La surveillance du réseau

Inspections réseau				
	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	466	99	108	+9,1
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	-	15	270	+1 700,0
Linéaire de réseau Unitaire inspecté (ml)	2 625	97	2 521	+2 500,0
dont pédestre (ml)	-	72	0	-100,0
Linéaire total inspecté	3 091	210	2 899	+1 280,5
dont ITV	3 091	138	2 873	+1 982,0
dont pédestre (ml)	-	72	0	-100,00
Visites : nombre de regards ouverts	50	198	42	-78,8

d) La conformité du système de collecte

- L'autosurveillance réseau

Instrumentation des déversoirs	
Type	2023
Taux de déversoirs d'orage (120 < charge < 600 kgDBO/j) instrumentés (%)	33
Taux de déversoirs d'orage (charge <120 kgDBO/j) instrumentés (%)	6
Taux de déversoirs d'orage (charge > 600 kgDBO/j) instrumentés (%)	100

e) Extension du réseau

- WILLER-SUR-THUR - Lotissement Gaiessler – Extension du collecteur 190 ml / Ø 200 d'assainissement (eaux usées strictes)

f) Renouvellement du réseau

- VIEUX-THANN - Rues des Bouleaux, d'Alsace et d'Ardèche – Renouvellement et augmentation de la capacité des collecteurs Ø 700 / 508 ml
Ø 600 / 364 ml
Ø 250 / 8 ml

g) Amélioration du réseau

- WILLER-SUR-THUR - Rue des Libérateurs – Réduction des ECP Ø 160 / 44 ml
- VIEUX-THANN - Rue Guy de Place – Optimisation du fonctionnement du BO 3900
- Rues des Bouleaux et d'Alsace – Déraccordement des eaux pluviales de voirie du collecteur d'assainissement

QUALITE DU SERVICE

1) LES ABONNES

NOMBRE D'ABONNES RACCORDES OU RACCORDABLES

Abonnés assainissement collectif	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Particuliers	6 374	6 377	6 525	+2,3
Collectivités	107	108	108	0,0
Professionnels	363	382	348	-8,9
Total	6 844	6 867	6 981	+1,7

2) RELATION CLIENTS

	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC (%)	81,49	80,00	-1,8
Satisfaction Post Contact	7,39	7,69	+4,1
Pourcentage de clients satisfaits	73,4	76,50	+4,2
Nombre de réclamations écrites FP2E	59	68,00	+15,3
Taux de réclamations FP2E (pour 1 000 abonnés)	8,59	9,74	+13,4

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et la performance du service demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007.

1) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2023	Unité	Degré de fiabilité
Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif	16 884	Nombre	A
VP.056	Nombre d'abonnements	6 981	Nombre	A
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire	108,46	Km	A
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif	17,52	Km	A
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	4,14193	€ TTC/m ³	A
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80	Valeur de 0 à 120	A
Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,32	%	B
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14	Nombre	A
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement	641,07	TMS	A
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100	%	A
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	8,1	Points	B



TARIFICATION DU SERVICE

1) MODALITES DE TARIFICATION

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N/N-1 (%)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
<à 6 000 m ³	2,4300	2,4300	-
De 6 001 à 12 000 m ³	2,1870	2,1870	-
De 12 001 à 24 000 m ³	1,9440	1,9440	-
> à 24 001 m ³	1,7010	1,7010	-
Délibération	12/04/2023	16/12/2023	
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	10,18	10,60	+4,13
Part proportionnelle collecte (€ HT/m ³)			
<à 6 000 m ³	0,3600	0,3740	+3,89
De 6 001 à 12 000 m ³	0,3240	0,3366	+3,89
De 12 001 à 24 000 m ³	0,2880	0,2992	+3,89
> à 24 001 m ³	0,2520	0,2618	+3,89
Part proportionnelle collecte (€ HT/m ³)	0,5940	0,6400	+7,74
Taxes et redevances			
Modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m ³)	0,2330	0,2330	-
TVA	10 %	10 %	-

Les tarifs « collectivité » ont été fixés par délibération

- ❖ du 12 avril 2023 pour le tarif au 01/01/2023
- ❖ du 16 décembre 2023 pour le tarif au 01/01/2024

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage.

Le service est assujéti à la TVA (l'assujéttissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants. En cas de délégation de service public l'assujéttissement est obligatoire).

2) FACTURE TYPE

La facture assainissement collectif est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

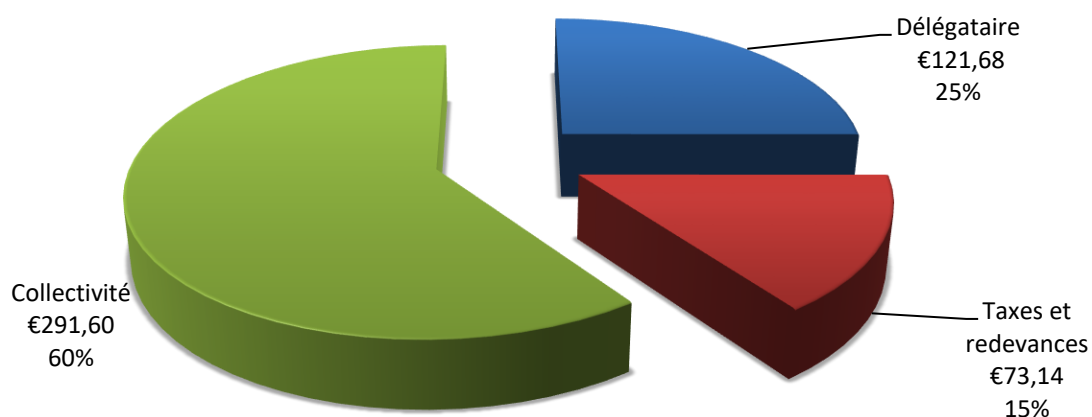
- ✓ Une partie revenant au **Fermier**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m³ (l'ancien contrat ne comprenait pas de part fixe)
- ✓ Une partie revenant à la **Communauté de Communes**. Elle comprend uniquement une *part proportionnelle* au m³.
- ✓ Une partie revenant à l'**Agence de l'Eau**. *Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte* en €/m³

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m³) sont présentées ci-après :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unitaire Au 1 ^{er} janvier 2023	Montant	Unitaire Au 1 ^{er} janvier 2024	Montant	Variation N/N-1 (%)
Part collectivité					
Part fixe annuelle	0	0	0	0	
Part proportionnelle	2,4300	291,60	2,4300	291,60	-
Part délégataire					
Part fixe annuelle	10,18	10,18	10,60	10,60	+3,96
Part proportionnelle	0,9540	114,48	1,014	121,68	+6,29
Total assainissement hors taxes et hors redevances		416,26		423,88	+1,83
Part Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux de collecte	0,2330	27,96	0,2330	27,96	-
TVA 10 %		44,42		45,18	
TOTAL TTC pour 120 m³		488,64		497,02	+1,71

Répartition hors taxes et redevances	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Part collectivité	0	291,60	0	291,60
Part exploitant	10,18	114,48	10,60	121,68
Total	10,18	406,08	10,60	413,28
Taxes et redevances		72,38		73,14
Prix TTC au m³ (D202.4)		4,07		4,14

Répartition facture d'assainissement de 120 m³ au 1er janvier 2024



3) COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION 2023

En euros	2022	2023
PRODUITS	2 236 697	1 839 392
Exploitation du service	370 803	329 179
• Part fixe facturée	99 714	92 118
• Partie proportionnelle facturée	170 957	195 363
• Variation de la part estimée sur consommations	6 048	41 698
• Autres produits (incendie, matières de vidange, ...)	15 066	-
Collectivités et autres organismes publics	1 786 431	1 450 956
• Part Collectivité	1 825 868	1 327 636
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	160 562	123 321
Travaux attribués à titre exclusif	77 988	58 860
• Branchements	77 988	58 860
Produits accessoires	1 475	396
• Autres produits accessoires	-674	396
CHARGES	2 156 408	1 866 194
Personnel	139 817	133 273
Energie électrique	11 504	19 576
Sous-traitance, matières et fournitures	94 185	110 622
Impôts locaux et taxes	2 771	1 098
Autres dépenses d'exploitation, dont :	70 572	124 463
• Télécommunication, poste et télégestion	1 838	1 481
• Engins et véhicules	23 331	8 963
• Informatique	26 592	24 186
• Assurance	2 645	3 501
• Locaux	4 053	3 586
Frais de contrôle	-	2 062
Ristournes et redevances contractuelles	53	5 027
Contribution des services centraux et recherche	14 859	12 818
Collectivités et autres organismes publics	1 786 431	1 450 956
Charges relatives aux renouvellements		
• Pour garantie de continuité du service	22 001	-
• Programme contractuel	7 657	-
• Fonds contractuel		62 604
Charges relatives aux investissements	-	95 198
• Programme contractuel		11 365
• Investissements incorporels		10 626
Charges relatives aux investissements du domaine privé	4 459	3 259
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	2 098	616
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-	-1 270
Résultat avant impôt	80 289	-26 802
RESULTAT	60 217	-26 802

4) TAUX D'IMPAYES (P257.1)

	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	37 330,15	32 258,24	-13,59
Taux de créances irrécouvrables (%)	1,57	1,17	-25,48
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	84 576,51	99 627,50	+17,80
Taux d'impayés sur l'année précédente (%)	1,92	1,84	-4,17

PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2024

Entretien et réhabilitation des réseaux

- Remplacement et mise à niveau de tampons
- Renouvellement de branchements d'eaux usées
- Inspection caméra de certains tronçons
- Entretien et curage des réseaux, avaloirs et dessableurs
- Surveillance et entretien des déversoirs d'orage et des stations de relevage

Cernay

- Faubourg des Vosges : chemisage de 600 ml pour réhabilitation du réseau d'eaux usées
- Rue des Fabriques : réhabilitation de 250 ml de réseau public d'assainissement
- Rue Georges Risler : réhabilitation de 300 ml de réseau public d'assainissement

Bitschwiller-lès-Thann

- Quartier du Kerlenbach (route Joffre, rue Tuilerie et chemin du Kerlenbach) : pose d'un réseau séparatif Ø 200-250 sur 550 ml + pose d'un poste de refoulement + reprise des conduites d'eaux pluviales Ø 315 sur 250 ml

Bourbach-le-Bas

- Route de Roderen : création d'un réseau d'eau pluviale par la commune, notamment, pour la déconnexion de fossé Ø 600 sur 450 ml

Leimbach

- Rue de Strasbourg : déraccordement de la fontaine du réseau public d'assainissement (à coupler avec des travaux de déraccordement du pluvial)
- Rue de la Chapelle : pose d'une conduite pluviale Ø 100 de 140 ml pour rejoindre le réseau public d'évacuation de la place du Général de Gaulle
- Route de Thann : utilisation du réseau existant Ø 400 comme réseau pluvial et création d'un réseau public d'assainissement Ø 200 de 155 ml en parallèle

Thann

- DO1673, rue Saint-Thiébaud : pose d'un clapet AR

Vieux-Thann

- Route d'Aspach, rues des Hêtres, des Pins, des Chênes et de Reiningue : renouvellement et réhabilitation de 1 700 ml de réseau public d'assainissement

Wattwiller

- Rues de la Cantine et des Bois : réhabilitation de 150 ml de réseau public d'assainissement

Willers-sur-Thur

- DO1326, rue du Maréchal Joffre : pose d'un clapet AR

La station de traitement des eaux usées





1) DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

➤ Exploitation de la station de traitement des eaux usées

La station de traitement des eaux usées (STEU) de Cernay, dont la maîtrise d'ouvrage relève de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, est exploitée par la société SUEZ.

Par délibération du 7 décembre 2010, le Conseil de Communauté a attribué la délégation du service à la société SUEZ à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une durée de 12 ans.

Avenant n° 1	1 ^{er} janvier 2012	Ajustement des formules d'évolution de la rémunération du délégataire
Avenant n° 2	3 octobre 2012	Complément portant sur la rémunération, son évolution ainsi que les modalités de facturation et de paiement
Avenant n° 3	12 décembre 2015	Ajustement des formules d'évolution de la rémunération du délégataire
Avenant n° 4	1 ^{er} janvier 2021	Instrumentation de 14 déversoirs d'orage supplémentaires (avec bilans d'autosurveillance) et mise en œuvre d'un premier niveau de diagnostic permanent du système d'assainissement

➤ Les effluents traités à la station de traitement des eaux usées

L'alimentation de la STEU de Cernay se fait à l'aide d'un réseau majoritairement de type unitaire.

Les effluents proviennent des communes de CERNAY, STEINBACH, UFFHOLTZ, WATTWILLER (régie), WILLER-SUR-THUR, BITSCHWILLER-LES-THANN, LEIMBACH, RAMMERSMATT, RODEREN, THANN et VIEUX-THANN (DSP), soit au total 11 communes.

Sont par ailleurs traités les effluents de certains industriels conventionnés, qui sont :

- BIMA 83
- CORTEVA
- ABATTOIR DEPARTEMENTAL DE CERNAY
- CENTRE HOSPITALIER DE CERNAY
- SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR 4
- TANK SERVICE

Les matières de vidange en provenance de fosses septiques ou fixes répondent aux critères d'admissibilité de l'installation.

La station de traitement des eaux usées de Cernay est dimensionnée pour traiter une pollution équivalente à 52 500 équivalents-habitants (près de 80 000 en temps de pluie).

a) Dimensionnement de la station

52 500 EH (*)	31 000 EH domestiques	21 500 EH industriels	1 060 m ³ /h max	25 300 m ³ /j max		
	Temps sec			Temps de pluie		
Paramètres	Part domestique	Part non-domestique	Total	Part domestique	Part non-domestique	Total
DBO5 (kg/j)	1 850	630	2 480	2 775	630	3 405
DCO (kg/j)	3 700	2 600	6 300	5 550	2 600	8 150
NTK (kg/j)	400	265	665	480	265	745
MES (kg/j)	2 775	770	3 545	5 550	770	6 320
Pt (kg/j)	77	7	84	92	7	99
Débit journalier (m ³ /j)			12 650			25 300
Débit moyen horaire (m ³ /j)			527			1 054
Débit de pointe horaire (m ³ /j)			830			1 060

(*) *Equivalents habitants*

Le principe de traitement retenu est un traitement conventionnel à boues activées. Après prétraitement par dégrillage et dessablage, les étapes de dégradation biologique des pollutions carbonée, azotée et phosphorée se déroulent dans deux bassins successifs : un bassin d'anaérobiose et d'anoxie, puis un bassin d'aération.

Enfin, une clarification permet de séparer les boues produites de l'eau épurée rejetée à la Thur.

b) Norme de rejet

Le rejet des eaux traitées de l'unité de traitement se fait par l'intermédiaire de la lagune de finition avant rejet en rive droite de la Thur conformément à l'arrêté préfectoral n°2006-209-6 du 26 juillet 2006.

Les tableaux ci-dessous présentent les normes définies dans chacun des textes réglementaires.

NIVEAU DE REJET PAR TEMPS SEC

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l		Rendement en %
DBO5	25	et	75
DCO	100	et	75
MES	30	et	90
NH4	10	et	75
NGL	15	et	70
Pt	2	et	80

NIVEAU DE REJET PAR TEMPS DE PLUIE

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l		Rendement en %	Tolérance
DBO5	25	ou	75	Dépassement toléré 25 jours par an
DCO	100	ou	75	
MES	30	ou	90	
NH4	10	ou	75	Respect de la concentration ou du rendement en moyenne annuelle
NGL	15	ou	70	
Pt	2	ou	80	

2) L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

a) Les points de rejet autosurveillés au milieu naturel

	Site
DO 1288	Thann - Avenue de Gubbio
DO 1289	Thann - Avenue de Tonneins
DO 1292	Leimbach - Route de Masevaux
DO 1302	Vieux-Thann – Rue Guy de Place
BO 3900	Vieux-Thann – Rue Guy de Place
DO 1321	Bitschwiller-les-Thann – Rue des Tilleuls
DO 1322	Bitschwiller-les-Thann - Rue de l'Ecole
DO 1597	Thann - Avenue Pasteur
DO C2	Cernay - Quai des Platanes
DO C4	Cernay - Rue des Fabriques
DO C5	Cernay - Rue des Fabriques
DO C6	Cernay - Rue des Lauriers
DO Wa14	Wattwiller - Rue de Guebwiller

3) TRAITEMENT DES EAUX USEES REÇUES PAR LA STATION

3.1 *Le bilan hydraulique*

a) Typologie des points de mesure réglementaires SANDRE

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	STEU	0 à 1	Eau
A3	Entrée Station	STEU	1	Eau
A4	Sortie Station	STEU	1	Eau
A5	By-pass	STEU	0 à 1	Eau

b) La pluviométrie

Le tableau suivant détaille l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

	La pluviométrie annuelle				Variation N/N-1 (%)
	2020	2021	2022	2023	
Pluviométrie (mm)	654	808	645	728	+12,9

c) Les volumes reçus en entrée du système de traitement (A3)

	Volumes collectés en entrée de système de traitement				Variation N/N-1 (%)
	2020	2021	2022	2023	
Volumes annuels (m ³)	4 067 081	4 466 295	4 234 946	5 074 263	+19,82

d) Les volumes déversés en tête de station (A2)

	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Volumes annuels (m ³)	341 457	721 422	188 195	435 263	+131,28

Commentaire : Les volumes arrivant à la station de traitement des eaux usées (A2+A3) sont en hausse (+20%) en lien avec une hausse (+13%) de la pluviométrie (728mm), une atteinte du débit nominal de la STEU et une augmentation de la consigne de vidange du BO 3900.

Les volumes déversés en tête sont en hausse par rapport à 2022, en adéquation avec la hausse de la pluviométrie. Nous pouvons cependant constater que les volumes entrants n'ont jamais été aussi importants, grâce aux travaux effectués sur le relevage de la station.

e) Les volumes traités (A4)

	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Volumes annuels (m ³)	4 131 790	4 526 626	4 218 891	5 141 722	+21,87

3.2 Le bilan d'exploitation

a) Charges et concentrations entrantes en entrée de station

Paramètres	Charges entrantes (kg/j)			Variation N/N-1 (%)
	2021	2022	2023	
Charge DBO5	1 177,7	1 320,3	1 280,7	-3,0
Charge DCO	3 432,9	4 022,9	4 234,3	+5,3
Charge MES	1 616,3	1 776,7	1 861,2	+4,8
Charge NG	340,1	303,6	392,9	+29,4
Charge N-NH4	303,3	253,3	297,5	+17,4
Charge NTK	-	303,6	392,9	+29,4
Charge Pt	35,4	35,1	52,8	+50,5

b) Apports extérieurs

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

	Paramètres	2021	2022	2023
S12 – Apport extérieur en matière de vidange	Débit (m ³)	1 923	1 213	1 573
S12 – Apport extérieur en matière de vidange	Qmois (m ³ /mois)	161	102	132
S7 – Apport extérieur en huiles/grasses	Volume (m ³)	1 103	1 516	1 558

Commentaire : Les quantités livrées à la station sont limitées pour ne pas impacter son bon fonctionnement.

c) Consommations d'eau et de réactifs

Points prélèvement	Nature	Unité	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
S14 – Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	68 080	66 654	-2,1
S14 – Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m ³	3 664	412	-88,8
S15 – Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère (liquide)	kg	12 180	11 225	-7,8

Commentaire : La quantité de réactifs consommés est globalement en baisse, notamment sur l'eau potable avec la remise de l'eau industrielle sur la préparation polymère.

d) Production de boue

Données	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
MS boue (T)	580	700	683	-2,43
Siccité moyenne sortie centrifugeuse (%)	19,9	20,7	20,6	0

e) Evacuation de boue

Nature	Filière	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Masse Boue (kg)	Compostage produit	2 576 900	2 806 320	3 292 000	3 115 058	-5,4
Masse Boue (kg)	Incineration	43 240	0	0	0	-
MS boues (kg)	Compostage produit	556 958	559 334,01	656 620,04	641 074,27	-2,4
MS boues (kg)	Incineration	35 024,4	0	0	0	-

Commentaire : Sécheur à l'arrêt depuis 2020

f) Sous-produits de traitement

Points prélèvement	Paramètres	Filière	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
S10 – Sable produit	Poids (kg)	UVE	70 480	83 300	+18,2
S11 – Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	UVE	51 740	66 720	+29,0
S12 – Graisses	Poids (t)	UVE	27 000	28 000	+3,7

g) La consommation électrique

2019	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
1 921 187	1 695 388	1 550 469	1 539 249	-0,72

Commentaire : La consommation électrique est stable, du fait de la maîtrise des concentrations cibles dans les bassins d'aération

3.3 La qualité du traitement des eaux usées

a) La conformité des rejets du système de traitement

L'ARRETE PREFECTORAL

Le principal texte réglementaire régissant l'autosurveillance est l'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020. Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement.

Paramètres	NORMAL TEMPS SEC					NORMAL TEMPS DE PLUIE				
	Charge nominale (kg/j)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)	Valeur Réduite (mg/L)	Charge Nominale (kg/j)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)	Valeur Réduite (mg/L)
DB05	2 480	25	ET	75	50	3 405	25			50
DCO	6 300	100	ET	75	250	8 150	100			250
MeS	3 545	30	ET	90	85	6 320	30			85
NH4+		10	ET	75			10			
NG	665	15	ET	70		745	15			
Pt	84	2	ET	80		99	2			

b) Conformité par paramètre

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
Autorisations de rejets	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. Moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement Moyen (%)	Nbre de Dépass.	Nbre de dépass. tolérés	Réduites	Conformité Analytique/ Générale
2006-209-6	DB05	1 280,69	3,8	51,64	96	0	5	0	Oui/Oui
2006-209-6	DCO	4 234,3	20,9	279,89	93	0	9	0	Oui/Oui
2006-209-6	MeS	1 861,23	6,25	83,65	95	2	9	0	Oui/Oui
2006-209-6	NG	392,85	4,25	52,79	86	0	3	0	Oui/Oui
2006-209-6	NH4	297,46	1,67	20,74	93	0	3	0	Oui/Oui
2006-209-6	NTK	392,85	2,36	29,28	92	0	3	0	Oui/Oui
2006-209-6	Pt	52,83	0,89	11,03	79	0	3	0	Oui/Non

c) Conformité des fréquences d'analyse

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
Autorisations de rejets	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
2006-209-6-2023	DBO5	52	52	52	Oui
2006-209-6-2023	DCO	104	104	104	Oui
2006-209-6-2023	MeS	104	104	104	Oui
2006-209-6-2023	NG	24	24	24	Oui
2006-209-6-2023	NH14	24	24	24	Oui
2006-209-6-2023	NTK	24	24	24	Oui
2006-209-6-2023	Pt	24	24	24	Oui

Commentaire : Le planning d'analyses a été respecté.

Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art. 2 de l'arrêté du 21/07/2015.

d) Conformité annuelle globale

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale					
Commune	Site	2020	2021	2022	2023
CERNAY	STEU CERNAY	Oui	Oui	Oui	Oui

Commentaire : En moyenne annuelle, le rendement global en phosphore atteint est de 79 %. Toutefois, l'arrêté préfectoral de station précise que les rendements ne sont à respecter qu'en débit de temps sec (débit inférieur à 12 650 m³/j). Par temps sec, le rendement moyen annuel est de 83,6 %. Toutefois, on constate régulièrement des effluents dilués malgré des débits de temps sec. Ainsi sur les 13 bilans réalisés par temps sec, le caractère dilué lors de 5 bilans n'a pas permis d'atteindre les rendements de 80 %.

Le travail à mener sur la mise à jour de la note d'incidence doit permettre de mener une réflexion sur les seuils réglementaires à respecter, et recalculer également les seuils temps sec/temps de pluie.

4) BILAN FINANCIER

a) Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023

En euros	2022	2023
PRODUITS	891 671	952 191
Exploitation du service	891 671	952 191
• <i>Partie proportionnelle facturée</i>	846 604	437 711
• <i>Variation de la part estimée sur consommations</i>	-	402 547
• <i>Autres produits (incendie, matière de vidange...)</i>	-	111 933
CHARGES	935 152	1 140 313
Personnel	219 693	247 507
Energie électrique	147 336	243 502
Produits de traitement	40 777	36 620
Analyses	4 568	12 642
Sous-traitance, matières et fournitures	304 878	286 712
Impôts locaux et taxes	3 740	3 177
Autres dépenses d'exploitation, dont :	68 021	80 901
• <i>Télécommunication, postes et télégestion</i>	1 981	2 751
• <i>Engins et véhicule</i>	13 432	16 683
• <i>Informatique</i>	27 612	44 916
• <i>Assurance</i>	4 497	6 502
• <i>Locaux</i>	8 997	6 660
Frais de contrôle	-	5 964
Ristournes et redevances contractuelles	114	4 167
Contribution des services centraux et recherche	29 425	31 422
Charges relatives aux renouvellements		
• <i>Fonds contractuel</i>	107 945	106 960
Charges relatives aux investissements		
• <i>Programme contractuel</i>		73 207
Charges relatives aux investissements du domaine privé	7 583	9 426
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	426	1 780
Rémunération du besoin en fonds de roulement	648	-3 675
Résultat avant impôt	-43 481	-188 122
RESULTAT	-43 481	-188 122

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

1) LA BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	-	569 854,56
10	Apports, dotations	-	183 427,69
13	Subventions Investissement	-	32 436,50
16	Emprunts et dettes	675 706,67	-
20	Immobilisations incorporelles	50 404,76	-
21	Immobilisations corporelles	159 036,35	-
23	Immobilisation en cours	1 814 629,69	-
040	Opérations d'ordre entre sections	361 085,23	1 140 169,00
041	Opérations patrimoniales	25 892,95	25 892,95
RESTES A REALISER		562 420,00	446 765,00
Totaux Section Investissement		3 649 175,65	2 398 545,70
Section d'Exploitation			
002	Excédent antérieur reporté	-	1 782 932,80
011	Charges à caractère général	669 864,19	-
012	Charges personnel et frais assimilés	308 998,61	-
042	Opérations d'ordre entre sections	1 140 169,00	361 085,23
65	Autres charges gestion	147 576,00	-
66	Charges financières	219 937,62	-
67	Charges exceptionnelles	2 257,19	-
68	Dot. aux amortissements et aux provisions	703,02	-
70	Vente de produits et prestations	-	3 550 453,23
74	Subventions exploitation	-	178 335,29
75	Autres produits de gestion courante	-	18 508,12
77	Produits exceptionnels	-	15 374,19
78	Reprise sur amortissement	-	1 267,28
Totaux Section Exploitation		2 489 505,63	5 907 956,14
TOTAUX GENERAUX		6 138 681,28	8306 501,84
Solde d'exécution investissement (déficit)			1 250 629,95
Solde d'exécution exploitation (excédent)		3 418 450,51	
TOTAUX EGAUX 2 à 2		9 557 131,79	9 557 131,79

2) LA DETTE

DETTES ET CREANCES - EMPRUNTS RECAPITULATION

	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2023	REMBOURSEMENTS 2023	
		CAPITAL	INTERETS
CERNAY	1 792 618	258 941	83 244
THANN	3 043 952	385 220	125 834
TOTAL	4 836 570	644 161	209 078

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1) MONTANTS FINANCIERS

	2023		
	CERNAY	THANN	TOTAL
Montants des investissements pendant le dernier exercice budgétaire	569 435	1 480 529	2 049 964
Montants des subventions perçues	0	32 437	32 437



PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR LA STATION D'EPURATION DE CERNAY EN 2024

Renouvellement électromécanique

- Préparation polymère
- Instrumentations des bassins d'aération (sondes)
- Diverses pompes et vannes électriques

Maintenance électromécanique

- Maintenance centrifugeuse 2

Amélioration du process

- Modification de l'automatisme de la supervision
- Renouvellement des dégrilleurs fins et ajout d'un dégrilleur supplémentaire
- Mise en place de manchettes flottantes sur les tubes suceurs du clarificateur
- Installation d'un filtre eau industrielle
- Sécurisation du trop-plein de la lagune
- Sécurisation de l'inverseur de source
- Climatisation du local électrique biologie
- Reprise de l'escalier d'accès au clarificateur

A l'étude

- Renouvellement et modification de le filière boue
- Proposition de remise en état du laveur à sable

*Ce rapport Eau et Assainissement est présenté au Conseil de Communauté de Communes de Thann-Cernay
du 21 septembre 2024 et transmis aux maires des communes membres.*